

ENSEMBLE

Spécial XI^e Congrès Ufr Filpac-Cgt



2 Édito J-P GHIOTTO

- 3 Jaurès/Étievant
Petits textes
- 4-9 1^{er} jour du congrès de l'Ufr
D. Muller
- 10-13 2^e jour du congrès de l'Ufr
S. Audonnet
Assistante vie
- 14-19 3^e jour du congrès de l'Ufr
J. Jousseume
- 20 Conseil national élu
- 21 Motion
- 22 Bénévolat piège à cons
B. Enggasser
- 23 La retraite par points
- 24 A propos de nous
G. Congi
- 25 Crédit d'impôt/Aide à la personne
- 26 Crise des hôpitaux
F. Béguin
- 27 Un président ça Trump
A. Kolar
- 27 Il nous a quittés

Rédaction et administration

263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex

Directeur de la Publication

René Mahaud

Responsable rédaction et fabrication

Michel Burguière

Comité de rédaction

Michel Burguière, Lionel Duquenne,
Jean-Pierre Ghiotto, Jean Jousseume,
Andrée Kolar, Daniel Muller, José Nuevo.
Photos - Alloua Sayad

Imprimerie Hélio-Corbeil

4, bd Créte - 91100 Corbeil-Essonnes

ISSN : 12594245 - CPPAP : 1217 S 07110

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués
à la Filpac-Cgt



Jean-Pierre GHIOTTO
Secrétaire de l'Ufr

Un congrès se termine

Un congrès, c'est un grand moment de rencontres, de partage et d'amitié. On en ressort ragaillardi, remonté et rassuré ; on s'y est dit et on a constaté que nous ne n'étions pas les seuls à penser ce que nous pensions et qu'il fallait lutter pour contrer cette politique et ces politiciens au service du capital, source d'inégalités, de misère, de souffrances, pour une classe ouvrière qui ne sait même plus qui elle est, et dont les choix électoraux, quand elle fait un choix, vont à l'encontre de ses intérêts.

La xénophobie, le racisme, le fascisme, le terrorisme, plan B du capital pour combattre ceux qui dénoncent les dérives de nos sociétés qui se tournent vers la guerre en mettant sur les routes des millions de gens fuyant la misère et les atrocités. Sociétés qui nous conduisent vers une catastrophe climatique, plutôt que de renoncer à des profits immédiats.

Tout cela fut abordé, et tout cela fut condamné.

Dans un congrès, on y adopte une feuille de route pour les trois années qui suivent en espérant qu'au bout de cette route nous obtiendrons les progrès sociaux et sociétaux qui nous font défaut et que nous réussirons à protéger ceux qui nous restent encore.

Pour ce qui concerne la France, cette route est semée d'embûches, car détruire tout ce que les luttes ouvrières ont apporté comme amélioration des conditions d'existence des citoyens, des salariés, des ouvriers, voilà à quoi Macron, le Président des riches, s'emploie sans relâche, malgré une contestation sociale grandissante, mais qui peine à s'organiser, qui peine à organiser la riposte contre la démolition d'un système de société où la solidarité jouait un rôle moteur.

La casse organisée de nos services publics de santé, de prévoyance, d'éducation, de transport, de loisirs, les bas salaires et la précarité transforment la vie des plus démunis en une vie de misère, alors que la richesse de quelques-uns s'étale ouvertement sans vergogne. Quelle société !

Pourtant, nous avons obtenu des avancées sociales, puisqu'on veut aujourd'hui nous les supprimer...

Alors ? Oui, mais c'était au temps où les syndicats étaient puissants, reconnus, parce que les adhérents y étaient nombreux. C'était au temps où la classe ouvrière était représentée dans l'hémicycle d'un Palais Bourbon où la droite ne laissait pourtant pas sa place.

Alors ? Renforcement, renforcement, renforcement !

Redonnons des moyens à notre syndicat, aux syndicats, aux partis politiques représentatifs de ce que nous sommes afin qu'ils puissent animer véritablement la vie politique nationale et peser sur les choix de notre société.

Réveiller les consciences, rencontrer, distribuer, coller, discuter, dénoncer, proposer, convaincre, s'unir, faire adhérer, lutter ensemble, vaste programme qui demande du temps, des militants, mais qui est nécessaire pour contrer la propagande gouvernementale et patronale distillée à grand renfort de médias.

Rejoignons-nous, unissons-nous, retrouvons nos manches, car le capital est vorace.

Si nous ne faisons rien, nous n'aurons rien de plus, mais nous perdrons beaucoup.

« Qu'attendez-vous pour vous syndiquer et de quel droit prétendez-vous recueillir vous-mêmes, non syndiqués, les bénéfices de l'action que les syndiqués exercent au profit de tous ? »

Jean JAURÈS

« Qu'attendez-vous pour vous syndiquer et de quel droit prétendez-vous recueillir vous-mêmes, non syndiqués, les bénéfices de l'action que les syndiqués exercent au profit de tous ? »

Jean JAURÈS

« Je n'espère qu'une chose : que ceux qui déversent leur haine contre la CGT à longueur de médias, dans la rue ou partout, soient conséquents avec eux-mêmes :

- n'oseront pas cet été prendre leurs congés payés ;
 - ne se feront plus rembourser par la sécu ;
 - ne prendront pas de retraite et travailleront jusqu'à soixante-dix ans ;
 - n'oseront pas toucher les allocs ;
 - n'oseront pas toucher la prime prénatale,
 - n'oseront pas prendre ni toucher le congé maternité ;
 - n'oseront pas utiliser la médecine du travail ;
 - n'oseront pas toucher les heures supplémentaires ;
 - n'oseront pas bénéficier de leur comité d'établissement ;
 - n'oseront pas bénéficier de tous les acquis et avantages de leurs conventions collectives, etc.
- c'est-à-dire toutes les conquêtes sociales que les copains de la CGT (vous savez, ceux qui prennent en otage le pays !) leur ont obtenues, au péril de leur vie parfois, pendant qu'eux se contentaient de regarder ou de faire la lèche aux patrons et aujourd'hui de les insulter. »

Michel ETIEVENT,



Congrès Fédéral 2019



1^{re} journée 24 septembre

Par Daniel MULLER

C'est à noter : le congrès a débuté à l'heure.

Serge Audonnet, président de séance, dans son intervention d'ouverture du XI^e Congrès de l'UFR, nous ramène en 2016 en ces termes :

Souvenez-vous, à l'époque nous étions en forte opposition avec un gouvernement que nous qualifions de « soi-disant socialiste » et qui, notamment avec sa loi « travail », n'a eu de cesse de s'attaquer aux droits des salariés et a gelé les pensions de retraite. Depuis 2017, cette politique s'est encore accélérée avec l'élection d'Emmanuel Macron et ses « marcheurs », tous inféodés à la même logique capitaliste libérale qui a pour seule philosophie la destruction et, au final, la destruction des acquis (ou conquies) des travailleurs et des retraités au nom de la concurrence libre et non faussée à laquelle, rappelons-le, la majorité du peuple français s'était opposé en 2005.

C'est donc dans ce contexte de passage en force et de nécessité d'élargir la mobilisation des actifs comme des retraités pour s'opposer à tous ces mauvais coups que je déclare ouvert les travaux du XI^e Congrès de l'UFR Filpac-CGT et que j'ai le plaisir de vous accueillir.

Il poursuit par un émouvant hommage aux camarades qui nous ont quittés entre le X^e et le XI^e congrès et qui ont eu des responsabilités dans notre UFR, à savoir :

Richard MERMET, décédé le 12 juillet 2015, secrétaire de la section des retraités de Lyon, élu au Conseil national de l'UFR, dont il restera membre jusqu'en 2006.

Jack DHORDAIN, outre ses nombreuses fonctions dans différentes structures sociales et syndicales, Jack était membre du Conseil national, du bureau et du secrétariat de l'UFR.

Robert VERLEYEN, là encore un militant de toujours qui a adhéré à la CGT à l'âge de quatorze ans et fut élu du personnel dès vingt-trois ans et jusqu'à cinquante-six ans. En tant que retraité, il était membre de la CE de l'USR CGT Nord, secrétaire général de la section des retraités Filpac-CGT de Lille et membre du Conseil national de l'UFR.

Un hommage a été rendu par Alain Rabin au nom de la section des retraités de Lille.

Roland VICO était prêtre-ouvrier et

délégué syndical aux Presses de la Cité. Il logeait dans un immeuble à Aubervilliers avec des immigrés dont il s'occupait. Issu d'une famille de résistants, son père s'est d'ailleurs trouvé dans le même wagon que Georges Ségué avec lequel il a été déporté.

Daniel LELLOUCHE rend un hommage à **Michel MOISEAU**, un militant de Nantes qui lutte contre la maladie.

En mémoire de ces camarades décédés et de tous les militants décédés depuis 2016, Serge a demandé aux membres du congrès d'observer une minute de silence.

Puis il a été procédé à la direction provisoire du congrès, à savoir : Patrick Varin, Lionel Duquenne, Albert Vichaux, élus à l'unanimité, et de la mise en place des différentes commissions et de leurs rapporteurs : Mandats Xavier Hirsch, Statuts Serge Audonnet, Revendicatif Daniel Muller.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

(Paru dans le journal Ensemble n° 92, juin 2019.)

« Le capitalisme engendre la guerre comme la nuée l'orage. » C'est par ce préambule que **Jean-Pierre GHIOTTO** nous présenta un rapport d'activité très complet.

Il présente tout d'abord un tableau sombre de la situation internationale, citant des dirigeants mondiaux qui tournent le dos aux droits humains, d'autres qui incitent à la haine, les élections présidentielles en Algérie, la crise des réfugiés, la montée des extrêmes droites et des nationalismes, notamment en Autriche, en Allemagne, dans les pays de l'Est, aux États-Unis, en Italie.

Les fraudes et autres évasions fiscales d'un montant qui se chiffre en milliards d'euros.

Pour conclure ce préambule, Jean-Pierre a évoqué l'évolution climatique et rappelé que les cinq dernières années ont été les plus chaudes jamais recensées.

Puis il aborda le contexte national

ANNEE 2016

Nouveau découpage des régions de la France ; la loi travail ou loi *El Khomri* ; le mouvement *Nuit debout*, prémices du mouvement *Gilets jaunes* ? Les primaires pour l'élection présidentielle et les horreurs de l'attentat de Nice, un camion fonçant dans la foule, et le gouvernement qui

donne son feu vert pour prolonger l'état d'urgence de vingt-quatre mois.

ANNEE 2017

Présidentielle : duel entre Marine Le Pen et Emmanuel Macron, Fillon prenant une veste ou plutôt des costumes suite à l'affaire *Pénélope Gate*. Le capital voulait Macron, il a tué Fillon. À noter une très forte abstention (25,40 %) et un record de votes blancs et nuls de plus de 4 millions.

Macron est élu et, remporte les élections législatives avec son nouveau parti la République en marche (souvent appelé LREM). C'est le début des mauvais coups contre les conquies de de la classe ouvrière. Il est autorisé à utiliser les ordonnances pour modifier en profondeur le code du Travail.

2017 fut également le clap de fin de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes et l'expulsion de quelque 200 zadistes par 2500 gendarmes mobiles.

ANNEE 2018

Mise en place des CSE (comités sociaux et économiques). Début avril débutent les premières grèves des cheminots contre la transformation de leur entreprise et la remise en cause de leur statut. Malgré la mobilisation unitaire, la loi aboutissant à la transformation de la SNCF en société anonyme, à l'ouverture à la concurrence et à la fin du statut de cheminots pour les nouveaux embauchés est promulguée le 27 juin.

Jean-Pierre évoque également Parcours Sup, très décrié, l'affaire Benalla, la victoire des Bleus en coupe du monde de foot, asile et immigration et les polémiques à ce sujet entre Rome et Paris quant à l'accueil des réfugiés.

Il s'attarde longuement sur les causes du mouvement « gilets jaunes », qui a démarré le 17 novembre avec 280000 manifestants à travers toute la France.

ANNEE 2019

Les Gilets jaunes continuent (7000 arrestations, 1900 blessés et 1000 condamnations en deux mois).

Loi anticasseurs, LREM qui bascule dans l'indignité et la dérive sécuritaire.

Nous allons vers une presse sous tutelle et une information sous contrôle, la suite de l'affaire Benalla et le Président Macron qui lance, médias à l'appui, le " grand débat ".

Le 5 février, un appel à la grève par FO et la CGT.

Le Brexit et les élections du prochain Parlement européen. L'Europe n'existe que par sa politique libérale et sa monnaie unique.

NOTRE ACTIVITÉ SYNDICALE

Jean-Pierre a l'impression de refaire celui du congrès précédent, tant il présente de similitudes, et ce malgré le travail accompli pendant les trois années qui viennent de s'écouler.

Il nous faut résister malgré cette nouvelle situation économique et développer notre rapport de forces. Cela passe par le renforcement syndical et par l'intensification des travaux d'approche avec notre fédération sur le sujet de la continuité syndicale. Il nous faut rompre l'isolement syndical, notamment au niveau des différentes structures.

Nous avons continué à travailler sur la place du retraité dans notre société, avec l'idée d'aboutir à un « statut du retraité ».

Nous avons participé à des actions et manifestations en association avec notre UCR. Nous avons alors tenus 7 conseils nationaux et sommes présents dans les instances fédérales et dans celles de l'UCR, sans oublier notre propre politique de communication sous la houlette de Michel Burguière.

DÉBAT

Nombreux sont les congressistes qui sont intervenus, notamment pour relever la qualité du rapport d'activité présenté par Jean-Pierre Ghiotto.

Par rapport aux Gilets jaunes, des camarades apprécient que notre fédération se soit engagée à divers niveaux, contrairement à la Confédération dont.

Bernard Bertrand relève l'ambiguïté. Et s'interroge sur la finalité de ce mouvement face à un gouvernement de plus en plus répressif.

Yann Volant regrette cependant que le rapport n'évoque pas l'abrogation de la loi Bichet et ses conséquences effroyables. Il demande également que l'on remplace le mot conquis par conquêtes sociales.

Olga Caro souligne l'absence du conflit palestinien dans le rapport.

J.-P. Pain s'interroge sur l'avenir des prud'hommes.

Christian Urvoy affirme son soutien aux luttes des personnels des Ehpad.

Hubert Strauel félicite Jean-Pierre Ghiotto pour son rapport et revient sur la lutte des personnels hospitaliers, sur la durée de leur mobilisation et sur la nécessité de leur apporter notre soutien.

Il s'interroge sur l'avenir des services publics en général.

Xavier Hirsch, le positionnement de la Confédération face au mouvement des Gilets jaunes est d'une grande timidité alors que bon nombre des revendications sont convergentes avec celles de la CGT. Et de conclure : c'est un mouvement qui laissera des traces.

Jean Joussaume pense qu'il n'y a pas grand-chose à rajouter sur les interventions relatives au mouvement des Gilets jaunes. Pour lui, la continuité syndicale et l'avenir des structures de la CGT sont d'une brûlante actualité.

En conclusion, Jean-Pierre Ghiotto s'engage à intégrer les différentes remarques des camarades à son rapport d'activité.

INTERVENTION DE PASCAL LEFEBVRE SECRÉTAIRE DE LA FILPAC-CGT

Chers camarades,

Avant de commencer mon intervention, je veux excuser Patrick Bauret, secrétaire général de notre fédération, qui regrette sincèrement de ne pas être à vos côtés aujourd'hui. En effet, Patrick a dû se rendre à nouveau hier soir à une assemblée générale à Vitrolles pour la troisième fois en un mois pour tenter une énième fois de rassembler l'ensemble des militants dans le combat pour la survie de l'imprimerie MOP.



Bernard Thibault disait en parlant de la division syndicale mortifère pour le mouvement social il avait cette expression de bons sens : Quand deux syndicalistes ne se serrent plus la main, c'est le patronat qui se les frotte. Alors imaginez ce que cela donne quand les syndicalistes concernés sont tous de la CGT !

Tout d'abord, le secrétariat fédéral tient à vous remercier de votre invitation à participer à votre congrès. C'est un

grand plaisir pour les représentants de la direction de la Filpac que nous sommes d'être avec celles et ceux qui ont façonné, construit notre fédération, y ont travaillé et surtout milité durant leur vie de labeur. Votre congrès, encore plus que le précédent, se tient dans un contexte d'offensive patronale et gouvernementale, de répression policière et judiciaire contre la classe ouvrière d'une intensité rarement atteinte. Nous sommes toutes et tous heurtés par cette politique d'austérité et de régression sociale qui frappe toujours plus durement les plus démunis.

Les pensions comme les salaires stagnent, les prestations sociales se réduisent. L'attaque contre le pouvoir d'achat des actifs et des retraités est devenue le symbole de la politique passée et actuelle.

Et ce n'est pas le locataire actuel de l'Élysée qui incarne le changement et le renouveau dans les choix de société ! Ce qu'il propose et impose à le mauvais goût du capitalisme débridé, l'indigestion populaire est avérée et nous sommes au bord d'une régurgitation totale de cette politique au service des ultrariches. Sous couvert d'équité sociale, Macron vend aux fonds de pensions et autres assurances privées notre bien commun, notre Sécurité sociale.

La réforme des retraites à la sauce Medef concoctée par Macron, servie par Delevoye, n'a pas d'autre but que de voler notre salaire différé pour remplir les poches des actionnaires de la planète finance. Ils veulent mettre fin à la solidarité entre les générations, les femmes et hommes de notre société.

Eh bien, les éléments sur la mobilisation d'aujourd'hui, celle de la RATP la semaine dernière et l'annonce de durcissement avec grève illimitée nous amènent à penser que leur réforme n'est pas partagée par la majorité des salariés et des citoyens, loin de là, et que le combat ne fait que commencer.

Leur credo est celui de la finance, ce qui n'a rien d'exceptionnel pour un ancien banquier de chez Rothschild. Cela conduit aux orientations et décisions des politiques européennes appliquées avec vigueur au niveau national. Partout en Europe c'est la même politique de régression sociale et d'austérité qui s'applique avec violence contre l'ensemble des peuples. Cette politique plonge dans la misère et le désespoir la jeunesse, les travailleurs et, bien entendu, les retraités. Elle fait croître la misère et ouvre grand les portes à la bête immonde qui resurgit plus haineuse que jamais.

Leur politique permet au fascisme ➤

d'envahir à nouveau les esprits et de gagner le pouvoir dans certains pays de notre vieille Europe, comme en Pologne, en Autriche, en Hongrie et en partie en Italie. Cette situation n'est pas sans rappeler une sombre page de notre histoire.

Et chez nous, en France, dans le pays des droits de l'homme, le Président et son parti politique majoritaire à l'assemblée se vautrent dans la fosse à purin du Front national. Mis en difficulté sur sa politique de cure antisociale, il tente d'endiguer la récente vague de contestation populaire, dite des Gilets jaunes, et les multiples mobilisations sociales menées à travers le pays par la répression policière et judiciaire mais aussi en durcissant la politique migratoire.

D'ici qu'il reprenne le vieil adage des maîtres des forges et du premier d'entre eux, Wendel, en 1936, "plutôt Hitler que le Front populaire", il n'y a que quelques pas. Quelle honte pour notre pays dont les valeurs humanistes de solidarité, d'accueil, de fraternité, reconnues dans le monde entier, sont bafouées quotidiennement en laissant se noyer dans les eaux méditerranéennes des dizaines de milliers de femmes, d'enfants et d'hommes fuyant les guerres, les famines, la misère, la mort !

Quelle honte de fermer nos frontières alpines aux réfugiés, les laissant croupir dans des camps aux conditions inhumaines dans l'attente d'être renvoyés dans leur pays où la grande faucheuse les attend !

Il s'agit de crimes contre l'humanité pour non-assistance à population en danger !

Notre combat syndical doit prendre toutes les dimensions de ce libéralisme débridé et, bien entendu, aussi de ses déviances les plus rebutantes et abjectes. La direction fédérale est engagée avec ses syndicats dans ce combat sans concession aucune. Elle affirme depuis toujours une orientation qui ne laisse aucun doute sur sa volonté d'encourager et de faire vivre un syndicalisme de changement social, sociétal et de lutte contre les racismes et le fascisme.

Mais les épreuves rencontrées sont d'une hauteur qui peut paraître infranchissable pour beaucoup. C'est donc un travail permanent de convictions favorisant l'engagement militant de toutes et tous qu'impulse la fédération. En remettant en place un pôle de formations syndicales, nous renouons avec l'éducation ouvrière que vous avez pratiquée et qui formait un corps militant aguerri.

Le travail que mènent les syndicats au sein des collectifs fédéraux sur les

conventions collectives dans toutes nos branches reprend le chemin d'une activité revendicative déployée dans le plus grand nombre d'entreprises. J'oserai dire similaire à celle qui a prévalu lors de leur création au milieu des années 50.

La semaine passée, les camarades des industries papetières de production comme de transformation se sont réunis lors d'une préparatoire de CPN pour préparer l'avenir de leur convention collective unifiant des branches du papier.

Notre refus de ratifier un texte patronal signé avec empressement par les cousins de la CFDT, cela ne vous étonnera pas, qui enterrait nos conquits conventionnels et le fait d'y avoir fait opposition posent un sérieux problème aux initiateurs de ce torchon et nous placent en position de force pour la nouvelle convention.

Quant aux camarades de la presse en région, ils ont décidé d'aller à la rencontre de toutes les équipes syndicales et des salariés pour débattre et construire la nouvelle convention collective de la presse en Région, regroupant la PQR, la PQD et la PHR. Le "Filpac Tour", comme l'ont appelé les camarades qui négocient cette nouvelle convention, est attendu avec impatience dans nombre d'équipes syndicales.

Bien sûr, ces initiatives peuvent paraître anodines, mais la mobilisation pour des conventions collectives de haut niveau dans nos métiers passe obligatoirement par une prise en compte par chaque syndicat que celle-ci est un bien collectif commun. Toutes ses démarches sont parties liées à la mobilisation contre la réforme des retraites. Des conventions collectives sans Sécurité sociale d,onc sans régime solidaire et universel de retraite, ne sont que des coquilles vides.

Comme toute la CGT, la Filpac s'engage dans le combat contre cette loi qui détruit un pan entier de notre système de solidarité. Nombre de nos syndicats ont appelé à des arrêts de travail, mais trop peu par rapport à l'enjeu. Mais cette bataille ne se gagnera pas avec notre seule Cgt. C'est une lutte que nous nous devons d'élargir à l'ensemble de nos concitoyens.

Reprenant une proposition d'action que nous avons formulée lors de la bataille contre la loi Travail, la Confédération propose d'élargir nos champs d'action en organisant des réunions publiques dans les quartiers, les villes et villages. Notre, votre fédération se doit d'être à la pointe sur ces initiatives ou

chacun à sa place. Nous ne renoncerons jamais à faire reculer le pouvoir autoritaire d'un gouvernement aux mains du Medef et sourd aux revendications sociales. Aujourd'hui comme hier, notre Fédération continue d'être confrontée à des restructurations et des fermetures d'entreprises toujours plus importantes.

La lutte menée pour l'emploi par les camarades de Crèvecœur, de MOP à Vitrolles et bientôt de Chapelle-d'Arblay, de Condat démontrent la détermination sans faille des équipes syndicales de la Filpac. Elles sont aujourd'hui des enjeux et des luttes majeures qui forcent le respect de toute la CGT. Comme la lutte des camarades de la papeterie de Wizernes, reprise après 1672 jours d'occupation. La direction fédérale soutient activement et pleinement les camarades qui luttent et proposent des choix alternatifs aux dictats patronaux.

Dans le secteur de la presse, la place de la finance accélère la concentration des titres, générant une perte de pluralité, élément indispensable d'une démocratie vivante. La baisse des volumes imprimés n'a rien d'inéluctable, bien au contraire, pourtant elle continue à être le prétexte de licenciements par milliers. Mais c'est aussi la destruction de la loi Bichet qui va impacter fortement les tirages et surtout mettre en difficulté la majeure partie des titres d'informations périodiques, permettant au pouvoir d'en finir avec le débat d'idées et le pluralisme de l'information. Avec Emmanuel Macron et ses amis milliardaires, la presse devient une marchandise comme une autre au service de leurs intérêts.

L'unité et la solidarité de nos syndicats est le point primordial pour gagner sur nos revendications d'une loi pour l'information et la pérennité de nos emplois dans ce secteur. La division en notre sein et les mises en opposition ne servent que l'intérêt de ceux qui veulent liquider les statuts obtenus par vos luttes, par nos luttes. Nous n'avons plus le luxe, nous ne l'avons d'ailleurs jamais eu, de nous diviser. Dans cette période où le patronat se sent plus fort que jamais, notre seul choix est le rassemblement de toutes nos forces, quelles que soient nos différences.

Notre syndicalisme porte en lui une vision sociétale qui est en accord avec le monde du travail. Cela n'empêche pas les défis de la syndicalisation et d'un syndicalisme de masse qui demeurent plus que jamais d'actualité. Vous connaissez mieux que personne les difficultés pour garder nos syndiqués qui quittent la vie

professionnelle. Les changements dans le monde du travail compliquent, pour notre Fédération comme pour toute la CGT, encore plus la tâche. Une de nos ambitions est d'être l'organisation syndicale de tous les travailleurs, quel que soit leur statut, actif comme retraité. La Cgt est la Confédération général du travail, pas du salariat, qui n'est qu'une des formes d'exploitation du travail. Pour concrétiser cette volonté politique, nous avons fait quelques propositions de pistes de travail que notre CEN a validées.

Le passage à la retraite doit se préparer syndicalement.

Aujourd'hui encore nous perdons une grande partie de nos adhérents lors du départ à la retraite. Bien sûr cela ne peut pas nous satisfaire, malgré le travail fait, il nous reste encore beaucoup à faire. Dans ce contexte, la préparation de notre congrès, qui aura lieu du 30 mars au 4 avril 2020, est un moment important pour continuer à mobiliser nos syndicats. C'est aussi votre congrès et nous souhaitons que vous y preniez toute votre place. En effet aujourd'hui comme hier, vos revendications doivent toucher l'ensemble des syndiqués, la régression sociale n'attend pas l'âge de la retraite pour s'appliquer.

Nous pensons qu'il ne faut pas rester seul devant le chantier de la continuité syndicale. C'est pourquoi notre congrès peut et doit être un moment important pour faire passer du message aux actes la continuité syndicale. Nous devons réfléchir ensemble à préparer nos syndicats pour les "départs" dans les années qui viennent et à développer aussi la syndicalisation de celles et ceux qui sont retraités mais pas syndiqués.

Le secrétariat fédéral prendra rendez-vous avec la nouvelle direction de l'UFR pour travailler ensemble, en vue du congrès fédéral, à des propositions concrètes concernant la continuité syndicale mais aussi la syndicalisation du plus grand nombre. Au nom de la direction fédérale, je vous souhaite un bon congrès plein d'espoir et de projets revendicatifs. Vive la Filpac ! Vive la CGT !

DÉBAT

Jean-Luc Valegeas Pour lui, la forme imprimée a de l'avenir. Et de continuer : le patronat s'attaque aux acquis (conquêtes sociales) des ouvriers du Livre ; et de poser la question du salaire socialisée en partie défiscalisée.

Jean-Pierre Albert remercie la fédé pour son soutien lors de la table ronde

organisée à Périgueux dans le cadre de la lutte que mènent les camarades de Condat, dont près de 500 emplois sont en jeu. Un véritable gâchis social et une dilapidation de l'argent public. De timides rapprochements avec les Gilets jaunes ont été tentés, parfois avec succès.

Michel Bougier est satisfait de l'approche fédérale sur la continuité syndicale. Il relate son expérience à Rennes qui, par des contacts actifs-retraités et une bonne communication, a permis de renforcer la section syndicale des retraités.

Jean-Joussaume Pour lui, la réforme des retraites ne concerne pas que les actifs.

Des camarades sont intervenus sur le rapport Delevoye, la pension de réversion, la perte de pouvoir d'achat, la nécessité d'avoir une expression UFR

Michel Teche, Le but est de tirer la majorité des Français vers le bas, alors que les actionnaires s'enrichissent de façon scandaleuse (53 milliards d'euros), sans oublier l'évasion fiscale. Il regrette la dépolitisation de nombreux concitoyens et appelle à participer au référendum contre la privatisation d'ADP.

Jean-Pierre Albert note l'absence de notre congrès des petits syndicats.

Lionel Duquenne lui fait savoir qu'il a envoyé 140 dossiers et que personne n'a répondu. Il regrette le peu d'engagement de certains secrétaires de section, ce qui amène à cette situation. À noter que l'absence de délégués qui s'étaient engagés à participer à notre congrès se traduit pour l'UFR par une perte sèche de 5000€.

Fin des travaux à 12 h 15, visite de la magnifique exposition sur les 150 ans du syndicat du Livre de Rennes, apéro puis repas pris en commun.

REPRISE DES TRAVAUX À 14 H 30

Le président de séance, **Michel Bougier**, donne la parole à **Dany Muller** pour qu'il présente le rapport revendicatif et d'orientation. Rapport paru intégralement dans le journal Ensemble n° 92.

« Être syndiqué : une nécessité. » Et de rappeler que l'UFR est une composante de la Filpac-CGT tout en gardant son autonomie de décision et de fonctionnement.

En préambule il constate que, si par nos luttes nous avons pu freiner un tant soit peu la dégringolade sociale, le gouvernement du Président Macron avec la complaisance patronale, voire de certaines organisations syndicales continue sa politique de destruction de nos conquises

et son mépris de classe qui s'est traduit par une explosion de la colère sociale (Gilets jaunes, entre autres).

Daniel Muller évoque également le rôle néfaste des médias, la prise en compte syndicale, la lutte des femmes à travers le monde qui se battent pour l'amélioration de leurs conditions.

Puis il énumère les 10 points du rapport, à savoir : Nos besoins ; Nos revendications générales ; Nos revendications spécifiques ; Considérations générales ; La continuité syndicale et le renforcement ; La qualité de la vie syndicale et l'unité ; Quel syndicalisme et dans quelle structure ? De quelle UFR avons-nous besoin ? Quelle Europe ? Construire une société pour tous les âges.

DÉBAT

Patrick Varin intervient :

Ils nous annoncent 2025, mais plusieurs étapes avant la mise en place... Les ministres Agnès Buzyn et Gérald Darmanin ont diligenté une mission visant à définir les modalités de recouvrement des cotisations de retraite complémentaire Arrco-Agirc par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (l'Acoss). Ce projet pourrait figurer dans le plan de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2020, si cette proposition était adoptée et en plus élargie au transfert de l'ensemble des missions aux Urssaf, y compris l'adhésion et le recalcule individuel des cotisations. Ce sont 3000 salariés de l'Arrco-Agirc travaillant sur le recouvrement qui verraient leur emploi menacé. Pour le directeur de l'Acoss, il y en aurait de 1700 à 2400 repris, chiffre fourni par la Cour des comptes.

J'ai eu l'occasion d'échanger sur ce point avec Pierre-Yves Chanu, le vice-président de l'Acoss pour la CGT, et la mission Igas (Inspection générale des affaires sociales), qui a travaillé sur le sujet, n'a rencontré ni la CGT, ni lui-même en tant qu'Acoss, et nous ignorons ses conclusions, et même si ces dernières ont été rendues.

Sur la réforme :

Le rapport Delevoye préconise un système universel de retraite dans lequel la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), la fédération Agirc-Arrco et l'Ircantec seraient fusionnées, ce qui serait la fin des caisses de retraite complémentaire. La partie assurance et prévoyance ne sera pas suffisante pour les caisses de retraite qui ne seront pas adossées à un groupe d'assurances.

En 2025, un système universel de retraite par points sera mis en place avec une valeur du point qui n'est pas garantie et dont la revalorisation n'est, elle non, plus garantie.

La mise en œuvre serait pour la génération née en 1963 en 2025 : un calcul du montant de retraite obtenu par chaque salarié sera calculé et la somme obtenue sera divisée par la valeur du point établie pour connaître le nombre de points obtenus par chacun.

Il n'y aura plus d'abattement professionnel (ex. les journalistes,...).

Questions :

Quid des périodes de solidarité (maternité, chômage, maladie...)?

Le système universel de retraite sera géré par le gouvernement et il devra s'équilibrer !

Comment nos retraites vont-elles évoluer ? En fonction de l'inflation, des salaires, de la croissance, de l'espérance de vie ?

Et qui en décidera ?

La CGT a répété son opposition au projet Delevoyel/Macron, tant sur le régime universel à points que sur la disparition des régimes particuliers, en évoquant l'inconnu de la valeur du point, de son évolution ou de sa régression, ou en insistant sur le fait qu'un calcul sur l'ensemble de la carrière aura automatiquement une incidence sur le niveau des pensions.

Xavier Hirsch : la retraite universelle peut paraître intéressante. Et de poser la question : qui connaît le système actuel ?

Sommes-nous sur la défensive au niveau de la CGT ? Les complémentaires sont un système à points qui fonctionne bien et est paritaire. Alors pourquoi pas. Reste le problème du taux de remplacement et l'assiette de prélèvement. Il faut y intégrer entre autres les dividendes. On peut répartir des points mais comment ? La question du rapport de forces reste posée et il ne faut pas rester que sur la défensive. Il faut avancer nos propositions.

Jean-Pierre Ghiotto revient sur la différence entre prestations définies et cotisations définies. Il craint que la retraite par points risque de nous faire partager la misère puisque, selon le projet, le montant alloué aux retraites ne devra pas dépasser 14 % du produit intérieur brut.

Les syndicats suédois nous ont prévenus : ne mettez pas les mains dans ce système.

Thierry Carré, après un court historique sur les syndicats de métiers et les syndicats d'industrie, pense également

qu'il faut populariser nos revendications.

Serge Audonnet lui, ne partage pas l'analyse de Xavier. La retraite par points, nous la voulons-nous oui ou non ?

Reste également le système Sécurité sociale. *Quid* en cas de carrière décousue ?

Faut-il garder les 42 systèmes ? La CGT parle financement mais jamais de garder le système actuel. Avons-nous le poids nécessaire pour gérer un système à points paritairement face à un patronat libéral et un système capitaliste ? Nous avons besoin d'éclaircissement.

Paulette Sauderais déplore que les gens qui négocient nos retraites soient des non-retraités. Et de revenir sur toutes les ponctions qu'ont subies les retraités ces dernières années, sans compter le gel des pensions.

Xavier Hirsch s'interroge sur le paritarisme. Quelle autre solution si ce n'est le rapport de forces ?

Patrick Varin : le paritarisme, attention ! Toutes les organisations syndicales ne sont pas sur la même longueur d'onde.

Serge Audonnet, si l'on veut modifier le système, c'est qu'il y a une raison.

Lionel Duquenne, après la guerre ont reconstruit un pays ruiné. Le paritarisme obligatoire a permis au capital de se développer. Les besoins des travailleurs exploités, qu'en fait-on ?

Jean Joussaume revient sur la nécessité de la formation syndicale. Nombreux sont les camarades qui ne connaissent pas la CGT.

Avis partagé par **J.-P. Duchet**.

Olga Caro pense qu'il faut aller à la rencontre des gens.

Daniel Lellouche souhaite qu'actifs et retraités bossent ensemble.

Serge Audonnet revient sur les différentes structures (UCR, UFR, USR) : de quelle UFR avons-nous besoin ? Trouver des militants, oui.

Dany Muller : il y a un déficit de générations dans nos professions. Attention à l'institutionnalisation et à la professionnalisation du syndicalisme ! Pour **Michel Teche**, il y a un problème de dirigeants. **Michel Burguière** souligne le problème du renouvellement de militants (formés) pour intégrer les instances dirigeantes de l'UFR. Le camarade **Sitoux**, de Blois, aborde les fermetures d'entreprise et insiste sur le fait de préparer les camarades à la vie de retraité.

RAPPORT FINANCIER

Ce rapport est paru intégralement dans le n° 92 de notre journal Ensemble.

Présenté par **Lionel Duquenne**

En préambule (extraits) : trois ans se sont écoulés depuis notre congrès et les problèmes sociaux et sociétaux de notre pays et d'autres en Europe se sont encore aggravés [...]

[...] Bientôt, si cette politique se poursuit, ils (nos adversaires de classe) vont attaquer les cotisations des branches de la Sécurité sociale, après celles de la retraite en cours. [...] Progressivement, toutes les cotisations sociales vont disparaître au profit des groupes assurantielles.

[...] Cette volonté politique aura des conséquences graves sur l'avenir des générations futures dans le rapport du travail face au capital.

Lionel Duquenne présente l'analyse des comptes de notre UFR pour les exercices 2016, 2017, 2018.

La situation économique que nous subissons depuis déjà plusieurs années nous contraint à gérer nos affaires avec plus de rigueur, la baisse de nos effectifs s'ajoutant aux difficultés, voire même à des petites rétentions...

On assiste également à un décalage d'exercice, certaines sections réglant l'année en cours l'année qui suit.

À noter : 365 sections multiprofessionnelles en 2018 contre 257 en 2016 ; Cogetise ne règle presque rien à l'UFR.

Évolution de nos forces : nous étions 5107 en 1986, 2372 aujourd'hui...

Effets globalisés déficit de gestion pour les années 2016, 2017, 2018 : 17257,90€.

Dépenses pour les 3 exercices écoulés : 269207,52€ avec une provision de 45000€.

Les recettes : 251949,53.

[...] Notre journal Ensemble s'autofinance à 73,52 %.

Et de conclure : pour mémoire, nos réserves actuelles représentent **26 mois d'exploitation.**

DÉBAT

Un débat relativement « light ».

Il fut technique, revendicatif et fait de propositions.

La difficulté de trouver des trésoriers dans certaines sections n'arrange pas la situation.

Cogetise est vertement critiqué.

Une proposition, : pourquoi ne pas baisser le grammage du journal Ensemble, voire chercher un nouvel imprimeur, cela permettrait des économies assez intéressantes.

Sont également évoqués les problèmes rencontrés par rapport aux UD et l'indépendance financière des sections de

retraités, problème récurrent. Ne faudrait-il pas trouver un financement pérenne des sections de retraités ? Il y a urgence.

Nos sections étant vieillissantes, certaines se tournent vers l'interpro.

Lionel Duquenne propose de passer la provision pour congrès à 2,50€ par adhérent et pour le journal *Ensemble* de passer la cotisation à 2€.

Proposition votée à l'unanimité.

COMMISSION FINANCIÈRE ET DE CONTRÔLE

Christian François, pour la commission financière et de contrôle, qui s'est réunie trois fois, regrette le peu de membres présents, pour différentes raisons, lors des réunions. Difficile dans ces conditions de procéder à une quelconque vérification des documents comptables.

À noter : une diminution du reversement Cogetise entre 2015 et 2016, un léger déficit de 900€ pour 2016, ce qui, pour une année de congrès, est tout à fait normal ; Info'com n'ayant pas versé l'ensemble de ses cotisations met l'UFR et la Filpac en légère difficulté financière ; enfin, retard important dans le règlement des cotisations 2017.

Par ailleurs, les cotisations non versées par l'Ufict à notre UFR depuis 2011 s'élèvent à ce jour à la somme de 4194€.

À mentionner, outre la réduction de nos effectifs, les camarades d'Hesdin (Pas-de-Calais) nous ont réglé leurs

cotisations de 2019 avec un an d'avance.

Notre journal *Ensemble* aurait besoin d'un peu d'oxygène et nous soutenons la suggestion de notre trésorier d'augmenter notre participation de 5,50€ à 7,50€.

Classement impeccable des pièces comptables, disponibilités de notre trésorier, la commission propose au Congrès de donner quitus au trésorier de l'UFR.

Un souhait de la commission : que la commission financière et de contrôle comporte au moins cinq membres.

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE

Xavier Hirsch a été chargé par l'IHS d'intervenir à notre congrès pour mieux faire connaître l'Institut, qui se veut pleinement CGT.

Ci-dessous un résumé de son intervention.

L'IHS a pour but essentiel de mettre en lumière l'histoire sociale de notre profession de la presse et du livre. Pour le moment, face à nos adversaires de classe qui veulent utiliser l'histoire au service de leur politique de casse sociale, nous voulons être des passeurs de mémoire utiles pour mettre en valeur le patrimoine ouvrier, trop souvent décrié.

Connaître ses racines c'est s'armer pour mener les combats actuels. Nous sommes des militants CGT qui ont la conviction que l'histoire sociale fait partie intégrante de l'activité syndicale.

Nous avons la détermination de faire

travailler ensemble plusieurs générations de militants. Notre Institut a été fondé voilà maintenant treize ans.

Nos archives, déposées aux archives départementales de la Ville de Paris, sont maintenant accessibles à tous.

Thierry Porré a déposé de nombreuses archives du syndicat des correcteurs et nous tenons à le remercier.

Nous continuons d'organiser régulièrement des conférences débats, toujours sur des sujets liés à nos professions.

Xavier nous présente le programme pour les mois à venir, les projets à l'étude et les projets pour fêter dignement le 150^e anniversaire de la Commune de Paris.

L'IHS assure la promotion et la vente d'ouvrages comme le livre de Georges Seguy « *Ce que la vie m'a appris* » et « *Une certaine stratégie ouvrière* » de Maurice Lourdez.

L'IHS enregistre également la mémoire sonore des militants de nos professions ayant assumé des responsabilités dans nos syndicats.

Enfin, Xavier rappelle que l'IHS publie tous les trimestres une revue, *Histo Livre*, remise aux adhérents. Cotisation annuelle : 25€.

Enfin, en avril 2019, après sept ans de démarches auprès de la Mairie de Paris, il a été procédé au dévoilement d'une plaque commémorative honorant la mémoire du combat des personnels des Messagerie contre les nazis pour libérer l'entreprise de distribution. ■ D.M.





2^e journée 25 septembre

Par Serge AUDONNET

Jean-Luc VALEGEAS préside cette troisième séance du Congrès.

RAPPORT SUR LE 52^e CONGRÈS DE LA CGT

Présenté par Bertrand Bernard, délégué mandaté par l'UFR Filpac.



Un congrès est l'instant de la mise en œuvre d'une analyse critique approfondie positive ou négative, partiellement ou en totalité, du mandat écopulé puis, dans son prolongement, de proposer un plan d'action contenant des objectifs précis et les moyens d'y parvenir.

Je pense avoir été particulièrement gâté d'assister à celui de Dijon puisqu'il s'est ouvert dans une période marquée par le prolongement des manifestations des Gilets jaunes, l'amplification légiférée de restrictions physiques de manifester, l'accroissement de violences policières inédites depuis la guerre d'Algérie avec la complice bénédiction du pouvoir...

Deux visions opposées se sont chacune clairement exprimées mais n'ont pas apaisé les tensions sur ces sujets.

La réalité de l'accomplissement des violences policières n'a pas mis tout le monde d'accord, ce qui a été dénoncé par certains comme « la preuve de la faiblesse de notre organisation en déshérence » par ses positions quand d'autres réfutaient cette idée mais en rejetant la faute à l'exclusive responsabilité de ces mouvements de contestation désorganisés sans perspective (dixit les auteurs). Le débat n'est pas clos et se prolonge dans chacune de nos réunions ou congrès, dont dernièrement celui de l'UD Gironde des 18, 19 et 20 septembre dernier, donc encore tout frais.

Les discussions sur le document d'orientation ont été moins polémiques, même si les débats furent tout aussi vifs et parfois même très interactifs au point de faire perdre le sang froid de la tribune et du rapporteur du thème débattu, je pense particulièrement à celui du thème 3 : Construction du rapport de force et convergence des luttes, qui a fait l'objet de deux votes suite à la demande, par les congressistes, de comptabiliser les votes.

L'élection de la CEC et par la suite celle de Philippe Martinez par cette instance n'ont surpris personne tant

la cause était visiblement entendue.

La machine CGT, elle est impressionnante, parfaitement rodée à l'organisation d'un événement de cette ampleur. C'est là que l'on mesure la capacité d'action qui peut être mise en mouvement, et je ne sais pas si nous en avons vraiment conscience à notre place de militant dans notre syndicat. L'effervescence de ces journées de congrès confédéral ne laisse personne indemne, notre détermination personnelle est amplifiée par la motivation collective tout en sortant lessivé de l'accumulation de discussions, d'instantanés parfois jubilatoires ou contraignants mais en aucun cas défaitistes.

Notre CGT se nourrit de notre intelligence pour faire évoluer les hommes et les idées afin de construire une société digne d'eux.

Pour plus de détail sur les motivations de mes votes, je vous propose de vous reporter au n° 92, page 5, de notre journal Ensemble.

DÉBAT

Jean-Pierre GHIOTTO dit avoir bien apprécié le rapport de Bertrand. Il rappelle que, à Dijon, les structures comme l'UFR n'étaient pas représentées puisqu'il s'agissait du congrès des syndicats de la CGT. Les copains de l'UCR ont, eux, participé avec un sentiment bizarre face à des interventions musclées, des polémiques et, dans la salle, des attitudes peu sympathiques, notamment l'attitude de jeunes délégués vis-à-vis de délégués retraités.

Un débat a eu lieu sur l'ouverture de la CGT vers les autres acteurs sociaux (notamment les Gilets jaunes).

Le syndicalisme doit se transformer car, pour les jeunes, l'idée de se syndiquer est loin d'être automatique, surtout que nous ne pouvons pas nous appuyer sur nos succès revendicatifs pour aider à faire le premier pas. Le débat sur les Gilets jaunes est encore brûlant et on ne peut pas rester indifférents face à cette situation.

Paulette SAUDERAIS dit que les Gilets jaunes ne sont pas là lorsqu'il s'agit de défendre les jeunes dans les entreprises.

Jean JOUSSEAUME fait part de son expérience avec les Gilets jaunes sur sa commune où la CGT est allée à leur rencontre. Il y avait là des gens qu'il connaissait, notamment beaucoup de femmes. Hélas ! le « meneur » de ce groupe était un ancien militaire, parachutiste, qui ne souhaitait pas notre présence,

ce qui n'était pas l'avis de l'ensemble des Gilets jaunes, comme nous avons pu le vérifier par la suite en discutant avec certains d'entre eux qui ont découvert que nous portions une partie de leurs revendications depuis de longues années.

Peut-être que cette situation est due à un travail que nous n'avons pas fait. Il pense qu'il faut laisser le temps au temps pour chercher et trouver des solutions. Il ajoute que des Gilets jaunes ont rejoint des manifs CGT à Rennes, même si, depuis, les choses ne se sont pas reproduites.

Christian URVOY dit que nous avons des regards différents sur le sujet en fonction de nos vécus. Au Havre, un rassemblement a eu lieu avec les Gilets jaunes mais le défilé a montré la difficulté des convergences.

Le président de séance rappelle que le sujet porte sur le 52^e Congrès de la CGT et pas seulement sur les Gilets jaunes.

Dany Muller dit que les Gilets jaunes ont démontré ce que nous devrions faire. Le syndicalisme est en perte de vitesse. Des mouvements sociaux importants se déroulent mais les syndicats n'apparaissent pas comme un élément nécessaire. La question qui se pose est : de quel syndicalisme avons-nous besoin ? Pour beaucoup, la lutte des classes leur passe au-dessus de la tête. Pour les retraités, pourquoi ne pas proposer un syndicalisme de service permettant un contact avec eux ? Il ne s'agit pas du syndicalisme institutionnalisé comme le souhaite la CFDT, mais, pour lui, le seul syndicalisme d'entreprise, c'est la mort du syndicalisme.

Olga CARO dit que c'est à nous de chercher les moyens de l'union des travailleurs et ne pas les laisser dans les bras de l'extrême droite. On ne peut pas passer à côté des Gilets jaunes.

Paulette SAUDERAIS dit que le 52^e Congrès avait l'occasion de restructurer la CGT et a loupé le coche. Aujourd'hui, le fonctionnement des jeunes est très différent de celui qui était le nôtre.

Bernard MARGRAS dit que, avant de parler des autres, il faut nous regarder nous-mêmes. « À Toulouse, nous n'avons plus de contact avec les actifs et notre section des retraités rencontre assez peu ses adhérents. Les ouvriers sont de moins en moins nombreux et les employés n'ont jamais été des adeptes de la lutte des classes. Le rassemblement avec les Gilets jaunes s'est concrétisé à Toulouse avec un

certain nombre de militants mais beaucoup de CGT ne viennent pas dans les manifestations. » Il a aussi rencontré des syndiqués CGT qui critiquent la CGT tout en étant bien contents qu'elle existe malgré tout. « On s'est fait gazer alors que nous sommes pacifiques. Cela fait monter la colère, celle qui peut-être manque un peu dans nos rangs. »

Michel TECHE, dans les institutions où nous siégeons et où on constate une démocratie déguisée qu'il qualifierait de « démocratuille ». « *J'ai siégé pendant des années au Conseil économique et social de Lorraine. Nos échanges, nos idées, n'ont jamais été prises en compte.* » Et c'est pareil dans les caisses de retraite. C'est le pouvoir qui décide. L'efficacité c'est la lutte, les palabres ne suffisent pas. Les Gilets jaunes ont compris eux aussi ces difficultés. On doit respecter les gens qui luttent.

Pour autant, ce sont les contribuables qui ont payé les reculades de Macron, pas les patrons. ... « *Mais, avec tout le respect que j'ai, ce n'est pas sur les ronds points que l'on fera avancer les choses.* » Une partie des Gilets jaunes a bien compris les limites de cette pratique. Nous devons amener nos solutions, même si une partie d'entre eux rejettent toutes les institutions.

Michel BURGUIÈRE dit que la notion de lutte de classe a pratiquement disparu et on passe pour des zombies quand on en parle. Les manifs des Gilets jaunes et leur cohorte de casses rendent service au pouvoir car ils ne dénoncent jamais ce qui est le fond. Ce sont des gens souvent déboussolés.

Jean Pierre GHIOTTO pense que beaucoup d'emplois continuent de disparaître. Pour répondre aux Gilets jaunes, les mesures de Macron ont été financées par nos impôts. Ils attendent que ce soit l'État qui contraigne le patronat à faire un effort (prime Macron). Il y a des luttes dans les entreprises mais c'est souvent quand la situation est désespérée. Si nous avons des difficultés à mettre en œuvre la solidarité dans nos milieux corporatifs, dehors c'est encore pire...

Les différentes corpo font des manifestations à tour de rôle et il semble qu'il y ait du mal à se coordonner dans la CGT. Fédérer les mécontentements suppose, pour réussir, de modifier nos fonctionnements.

André CAMELEYRE dit que nous avons évolué dans nos entreprises mais souvent uniquement dans l'entreprise. Aujourd'hui, les salariés jeunes sont précarisés et isolés. Leurs réponses à leurs difficultés sont souvent très étonnantes car

ils n'hésitent pas à démissionner dès que quelque chose ne leur convient pas. On est assez désemparés devant de tels comportements.

Jean JOUSSEAUME dit avoir suivi les débats du 52^e Congrès sur *Internet*. La confédération a donné l'impression de ne pas vouloir aborder la discussion sur la CES et la FSM.

Il rappelle que ceux qui étaient contre à l'époque passaient pour des imbéciles. La CGT devient de plus en plus réformiste et manque de radicalité. Ces dernières années, la formation syndicale de premier niveau n'abordait plus la lutte des classes et l'antagonisme de classe. Il semble malgré tout qu'on y revienne.

Sur la question de *quel syndicalisme*, c'est d'abord l'entreprise. La question du syndicalisme de service nous fait aller sur le terrain de la CFDT. Que veut dire service ? Il y a un besoin de préciser les choses. Il y a aussi la question des déserts syndicaux qui expliquent sûrement une partie de la question des Gilets jaunes. Cela nous ramène vers l'Interpro et la nécessité que nous avons de participer à investir ces lieux qui sont importants surtout pour la convergence des luttes. Il faut que Martinez ou un autre dise : lutte des classes.

Bertrand BERNARD rappelle que ce qui a pesé le plus sur le 52^e Congrès était le syndicalisme de classe et de masse avec visées révolutionnaires et l'idée d'abattre l'exploitation capitaliste.

Beaucoup des amendements visaient à réintroduire ces notions dans les orientations.

Hubert STRAUDEL pense qu'il ne faut pas se perdre dans des débats sémantiques sur la lutte des classes. Notre société a profondément évolué et pas forcément en bien. Les générations d'aujourd'hui sont hermétiques à cette notion.

Il cite l'exemple de sa propre fille qui a travaillé pendant quinze ans avec une succession de CDD. Les jeunes font des études de plus en plus longues. Quelle retraite leur propose-t-on alors qu'ils commencent à travailler à trente ans ?

Il déplore le constat de non-participation des militants dans les manifestations tout en affirmant qu'elles ne sont pas suffisantes pour mettre le pouvoir en échec. Il faut réfléchir à nos formes d'actions. Le syndicalisme est mortel, il doit tous les jours faire preuve de son utilité.

Concernant la retraite, la position de la CGT lui paraît floue, en dehors de son opposition à la retraite par points.

Jean Philippe PAIN nous informe que

les Havrais ne sont pas particulièrement en odeur de sainteté à la confédération, citant des exemples de manifestations culturelles organisées par son syndicat auxquelles la confédération n'a pas pris la peine de se rendre malgré les invitations qui leur en avaient été faites. Il se dit par contre satisfait que *Vie nouvelle* ait publié un reportage sur cette manifestation culturelle. Il regrette également le manque de solidarité exprimée par la confédération à l'occasion du passage au tribunal d'un camarade ayant décroché symboliquement la plaque d'un député devant sa permanence.

Jean-Pierre GHIOTTO constate les mouvements de contestation en France ainsi que le fort mécontentement exprimé ici et là. Et puis les élections européennes sont arrivées et c'est Macron et Marine Le Pen qui ont gagné. Visiblement, la population ne croit plus aux partis de gauche. Il rappelle au passage les conditions dans lesquelles avait été mise en place la retraite à soixante ans sous Mitterrand et la pression qui avait été mise par une partie de ses alliés politiques du moment et comment la gauche a été discréditée depuis. Il faut donc revenir à une gauche qui ait la confiance de l'opinion.

Bernard LEJEUNE s'exprime sur le manque de coordination des Fédérations en citant l'exemple de la syndicalisation de cinq jeunes des Territoriaux qu'il a réalisée récemment et qui montre qu'il y a là une carence des actifs, car il n'est pas logique que ces jeunes se soient adressés à lui, retraité Filpac, pour adhérer à la CGT.

Daniel LELLOUCHE dit qu'il continue à y avoir des exploitants et des exploités. Le combat des Gilets jaunes est juste, mais il y a parmi eux des gens infréquentables. « *Moi je ne manifesterai jamais aux côtés des gens de l'extrême droite.* »

Xavier HIRSCH parle de la chance de pouvoir profiter de l'expérience des retraités, qui ont traversé des périodes différentes. Certaines avec beaucoup de luttes et d'autres moins. Le débat sur le 52^e Congrès ne serait pas le même avec des jeunes. Nous ne sommes plus dans la production et il faut se souvenir que la CGT était bien implantée dans l'industrie. Dans notre assemblée, il n'y a quasiment que des ouvriers. Or nous connaissons aujourd'hui une forte baisse du nombre d'entreprises industrielles avec l'équivalence en perte de syndiqués chez les ouvriers. Il rappelle qu'une réflexion sur ce phénomène était déjà menée à la CGT, il y a une trentaine d'années, sur le secteur tertiaire, en prévision de cette situation ➤

et pour se mettre en situation de toucher au plus près les salariés de ce secteur. Quant au réformisme dans la CGT, le débat ne date pas du 52^e Congrès, cela date de l'arrivée de Bernard Thibaut et de nouvelles orientations : CES... Le discours consistait à dire que la CGT allait changer la CES de l'intérieur en y adhérant. Or c'est un peu le contraire qui s'est passé.

Philippe Martinez tente de changer tout cela. « Je pense qu'aujourd'hui la CGT est à jour avec le mouvement des Gilets jaunes. »

Jean Pierre ALBERT pense que les gens n'ont souvent aucune formation syndicale ou politique. Il constate que, lors des distributions de tracts, notamment sur les marchés, les gens sont réceptifs au discours syndical sur les retraites. Enfin, il tient à ce que l'on ne mélange pas tout. Il ne faut pas parler de gauche pour la mandature précédente mais de *programme socialiste* disposant de tous les leviers (Assemblée nationale, Sénat et Régions). On voit ce à quoi cela a été utilisé.

Jean JOUSSEAUME, il faut admettre que les jeunes sont sensibles à la qualité de notre environnement et on sait que le système économique porte une responsabilité majeure dans la situation actuelle.

Mais va-t-on vraiment vers un changement de société ?

Jean Pierre GHIOTTO évoque les contradictions qui se font jour entre la nécessaire diminution des déchets et les risques de perte d'emplois pour ceux qui travaillent dans ces secteurs. C'est un peu la même chose que le débat sur le nucléaire, qui fait apparaître des divergences internes dans notre organisation.

Serge AUDONNET fait part d'expériences amenant des jeunes à s'exprimer et à réfléchir sur la société et ses enjeux tant environnementaux que sociétaux et économiques. Il dit avoir eu l'occasion de suivre sur *Internet* des « conférences gesticulées », sortes de formes d'expression nouvelles, fort intéressantes et de nature à repolitiser une population souvent jeune, précaire, malmenée par la vie et bien loin du champ d'action de la plupart de nos syndicats. On voit là des prises de conscience et des analyses qui ne doivent pas nous effrayer, bien au contraire, même si leur vision de la société nous défrise un peu lorsqu'ils considèrent que les syndicats, y compris le nôtre, ne défendent plus les vraies classes populaires mais le plus souvent une sorte de classe moyenne composée de salarié(e)s ayant des intérêts et des acquis à défendre.

Ce qui est intéressant est que cela les

amène vers la syndicalisation et amènera, si cela se développe, nos syndicats à réfléchir à ce qu'ils représentent vraiment par rapport à ce qu'ils prétendent représenter.

Dany MULLER constate qu'il y a des sujets qui intéressent les retraités, comme par exemple les problèmes de retraites, et c'est en ce sens qu'il parlait tout à l'heure de la notion de service afin d'aller à la rencontre des retraités.

Michel BURGUIÈRE dit partager ce que vient de dire Serge Audonnet car il a constaté que, pour beaucoup, la CGT c'est celle qui défend ses acquis et laisse de côté ceux qui n'ont pas ces acquis.

PAUSE REPAS ET REPRISE DES DÉBATS

Michel BOUGIER préside cette quatrième séance du congrès.

Jean JOUSSEAUME à son sens, on peut recenser trois types de syndicalisme en Europe : le syndicalisme institutionnel des pays scandinaves, le syndicalisme de paritarisme et le syndicalisme révolutionnaire. Il souhaite relancer le débat sur la notion de syndicalisme de service suite à l'intervention de Dany Muller.

Jean-Pierre GHIOTTO constate que le syndicalisme est souvent dit *dépassé*. En fait, c'est principalement un problème de rapport de forces. Si ces questions sont posées c'est que nous avons des faiblesses et que nous avons un gros problème de renforcement avec aujourd'hui environ 630 000 adhérents.

Thierry PORRÉ se dit être anachron syndicaliste. Pour beaucoup, jeunes comme vieux, le syndicalisme c'est quelque chose de vieux. Comment peut-on être utiles aujourd'hui ?

Michel BURGUIÈRE témoigne que, lorsqu'il en parle autour de lui, les gens sont surpris d'apprendre qu'il est toujours syndiqué bien qu'à la retraite.

Bernard LEJEUNE dit que c'est quand même un problème d'éducation. « Mes enfants savent ce qu'est le syndicalisme et je dois quelquefois les "freiner" car ils ont la même conception que moi. »

Jean Pierre DUCHET revient sur la syndicalisation. La France est un des pays les moins industrialisés du monde. 50 % des publications sont imprimées en dehors du territoire français.

La discrimination pèse sur tous ceux qui veulent se syndiquer et à qui on fait comprendre que, au mieux, ils stagneront dans leur parcours professionnel. Car hélas ! on ne pèse plus assez pour empêcher cela. Comment convaincre aujourd'hui

un salarié niveau ingénieur de venir rejoindre la CGT ?

Olga CARO se demande qu'elle est la portée de nos discussions. Comment cela va-t-il remonter aux instances supérieures et comment ne pas rester dans « l'entre soi ».

Xavier HIRSCH revient sur l'entre soi ressenti par Olga en rappelant que des instances existent dans lesquelles siègent un certain nombre de responsables de l'UFR. Il ne faut pas être trop pessimiste. Il rappelle que beaucoup de syndicats en Europe aimeraient avoir autant d'adhérents volontaires que la CGT, même s'il est vrai que nous sommes en recul et que nous devenons, peu à peu, un syndicat d'influence.

Michel BURGUIÈRE constate que, effectivement, il a l'impression que nous parlons entre nous. « J'avais, dit-il, pour espoir que notre journal *Ensemble* permettrait de sortir nos idées de notre petite sphère. »

Thierry PORRÉ dit avoir connu cet entre soi chez les actifs à la Sirlo. « Il faudrait faire des choses à l'extérieur, leur disais-je. Mais les copains de la corpo n'étaient pas intéressés. »

Bernard MARGRAS pense qu'il faut développer la CGT en général et utiliser notre expérience vers les actifs. Il évoque la nécessité de parler et de transmettre les infos.

Jean Pierre DUCHET confirme qu'il fera un compte rendu de ce congrès dans sa section. Il évoque l'encadrement des jeunes dans les lycées qui n'a plus rien à voir avec celui que nous avons connu lorsque nous participions au contrôle des différents examens. Il faut savoir que nos formateurs étaient syndiqués...

Lionel DUQUENNE demande à quoi sert un congrès ?

On va faire un rapport sur les difficultés rencontrées mais aussi un rapport sur ce que l'on va mettre en œuvre pour l'avenir. « Je suis optimiste et notre impatience est légitime, alors que les choses se reproduisent inmanquablement (1936). Mais cela prend du temps, beaucoup de temps... »

Dany MULLER observe que deux générations de retraités se côtoient aujourd'hui. Les réseaux sociaux pour une partie d'entre eux sont un vrai moyen de diffusion des idées. Il nous faut des moyens d'expression correspondant à ceux à qui on s'adresse.

Michel TECHE, on a laissé partir beaucoup de choses qui nous aidaient à la syndicalisation. Il n'y a, par exemple, plus de CGT dans les lycées techniques.

ASSISTANTE DE VIE

Si on a plus de syndiqués chez les actifs on aura du mal à en avoir chez les retraités. Il rappelle l'ANDFS avec 89 départements organisés et 5000 retraités rencontrés tous les ans. Tout cela a été réduit à néant sans aucune réaction de nos instances fédérales.

L'action sociale traitait de 50 à 60 dossiers par mois. Cela pour dire que les remontées dans les instances ne sont pas toujours suivies d'effet.

Jean JOUSSEAUME, nous devons éviter les débats d'initiés et nous ne devons pas repartir d'ici avec le moral dans les chaussettes mais avec des objectifs et un plan de travail.

Christian URVOY fait remarquer que les choses sont différentes en province et la présence de la CGT est toujours une réalité pour les bac pro et les BTS.

Jean Pierre DUCHET confirme que c'est aussi le cas à Limoges (jury BEP/bac pro) et que son successeur dans ces fonctions est à l'oeuvre.

Xavier HIRSCH dit qu'à l'École supérieure des arts et industries graphique à Paris, la CGT conserve un siège au conseil d'administration. Sauf que le siège on ne l'occupe pas...

Pour terminer cette séance du congrès sur une note un peu plus culturelle, **Yan Volant** tient à faire part de deux citations. L'une de Warren Buffet, multimilliardaire nord-américain, qui déclarait : « *La guerre des classes existe et c'est ma classe qui est en train de la gagner.* »

L'autre d'Antonio Gramsci face aux manques de repères idéologiques en tant de crise : « *Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres.* »

Avant de lever la séance, les délégués ont élu à l'unanimité Michel TECHE comme président pour la cinquième séance du congrès. ■ S.A.

Toute classe qui aspire à la domination doit conquérir d'abord le pouvoir politique pour représenter à son tour son intérêt propre comme étant l'intérêt général.

L'Idéologie allemande (1845-1846) de Karl Marx

L'assistante de vie intervient au domicile de la personne âgée ou dépendante. L'intervention de l'assistante de vie vise à répondre à une fragilité, un état de dépendance permanent ou temporaire, dû à l'âge, à la maladie, à un accident ou à un handicap léger.

L'assistante de vie contribue par conséquent au maintien à domicile d'une personne en situation de dépendance ou de semi-dépendance dans l'objectif de privilégier le maintien de son autonomie.

Préparer les repas, faire le ménage ou s'occuper de démarches administratives, autant d'activités élémentaires qui paraissent impossibles à réaliser pour une personne handicapée, malade ou dépendante.

L'assistante de vie apporte ainsi une aide aux personnes âgées ou dépendantes dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne, parmi lesquels :

- l'aide à l'habillage et au déshabillage ;
- la réalisation de la toilette lorsque cet acte est assimilé à un acte de la vie quotidienne et qu'il ne fait pas l'objet de prescription médicale ;
- la réalisation des courses et la participation ou l'élaboration des menus et préparation des repas équilibrés ou en conformité avec d'éventuels régimes prescrits ;
- l'aide à la prise de médicaments dès lors qu'elle obéit aux prescriptions écrites d'un médecin et que le mode de prise ne présente pas de difficultés particulières à la réalisation des tâches ménagères, comme le lavage et repassage du linge, des vêtements, l'entretien du logement ;
- l'aménagement de l'espace dans le but de rendre plus agréable le cadre de vie et d'en améliorer le confort voire la sécurité ;
- l'accompagnement de personne âgée ou dépendante dans la réalisation de ses activités de loisir et de la vie sociale (promenade, sorties etc.) ;
- l'aide aux démarches administratives, conseils dans la gestion et la tenue d'un budget.

L'assistante de vie dispose d'une large autonomie dans l'organisation de son travail et peut être amenée à ajuster son intervention selon les souhaits de la personne aidée et l'évolution de son état, les souhaits de l'entourage familial, les consignes et prescriptions des personnels soignants. Elle doit être très à l'écoute des besoins de la personne aidée.

L'assistante de vie ou auxiliaire de vie doit avoir, outre une bonne capacité d'écoute, une grande disponibilité, de la patience, du respect, de la rigueur et faire preuve de discrétion. L'assistante ou auxiliaire de vie travaille souvent en coopération avec d'autres intervenants au domicile de la personne aidée (collègues, employé de maison, personnels soignants, infirmières, médecins, spécialistes, famille, etc.).

L'assistante ou auxiliaire de vie est capable d'appréhender les conséquences des principales pathologies sur le comportement de la personne aidée ainsi que sur celui de son entourage familial. Au même titre que l'assistante ou l'auxiliaire de vie veille à la sécurité de la personne aidée, elle exerce une vigilance accrue à son égard et signale tout état inhabituel.

Enfin l'assistante de vie dépendante rend compte de son intervention, de ses observations auprès de l'entourage familial de la personne aidée ou auprès des personnels soignants selon les situations. L'assistante ou auxiliaire de vie permet le maintien à domicile en apportant une aide au quotidien et en stimulant et en préservant l'autonomie de la personne âgée, malade ou handicapée.



3^e journée 26 septembre

Par Jean JOUSSEAUME

Président de séance : **Michel TECHE**

Ordre du jour :

– Rapports des commissions :

Mandats : **Xavier HIRSH** ;

Programme revendicatif :

Daniel MULLER ;

Statuts : **Serge AUDONNET**.

– Intervention des invités : UL de Romorantin et de l'Union confédérale des retraités CGT ;

– Votes sur les rapports (activité, revendicatif et orientations, financier et CFC) ;

– Résultats des élections du nouveau Conseil national et de la CFC ;

– Présentation et élections du Conseil national de l'UFR Filpac, de la commission financière de contrôle ;

– Élections, présentation des membres du bureau et du secrétariat au congrès.

Bertrand BERNARD : Par la volonté de l'organisation syndicale de la presqu'île de Bordeaux métropole est née une association pour venir en aide aux victimes des violences policières lors des manifestations de ce mois. Cette association a pour objectif de : soutenir, porter aide et assistance aux invalides, aux traumatisés de la vie civile ; collecter des fonds afin d'aider à l'achat de matériel pour les victimes handicapées à la suite de la répression policière (ex. : main articulée...), puisque la Sécurité Sociale n'ouvre pas de droits sous prétexte de participation à des manifestations interdites.

L'intervention de l'association auprès de la Sécurité sociale a permis la prise en charge d'une partie des frais inhérents à l'acquisition d'une prothèse pour un camarade handicapé.

Le camarade rappelle que la création de la CGT a pour origine le secours mutuel entre salariés et que la solidarité fait partie de notre ADN. Il invite les sections syndicales présentes à contribuer à l'appel de fonds. Cet appel fera l'objet d'un article et d'un rappel des coordonnées de l'association dans notre prochain journal *Ensemble* de l'UFR Filpac-CGT.

Le président de séance laisse entendre que nous n'en avons peut-être pas fini avec les violences policières et qu'il va bien falloir à un moment que nous entrions dans le jeu pour que cessent ces violences policières.

Commission des mandats :

Rapporteur **Xavier Hirsch**.

Composition : M. Burguière, J.Nuevo, C. Urvoy.

La commission des mandats s'est réunie pour apprécier la composition sociologique des mandatés. Nous sommes 47 mandatés. Il manque 6 camarades, qui n'ont pas rendu le questionnaire remis à chaque congressiste. À partir de ces 41 réponses, la commission a procédé à la synthèse de ces questionnaires.

Le camarade évoque, avec un certain humour, la parité homme/femme : « Une fois de plus, celle-ci a été respectée puisqu'il y a 39 hommes et 2 femmes, c'est un peu moins respecté qu'il y a 3 ans ? »

Le camarade évoque cette problématique récurrente pour notre fédération, : la féminisation de notre organisation. Proposer aux femmes salariées de se syndiquer, dans les métiers d'employés, édition, et reliure, etc.

La moyenne d'âge est de 71 ans : un léger rajeunissement par rapport au dernier congrès, où elle était de 72 ans. Le plus âgé, quatre-vingt-quatre ans, est notre camarade **Michel Burguière**. Le plus jeune est notre camarade **William Melon**, âgé de soixante et un ans.

La commission, après examen des candidatures, a retenu la liste des vingt-cinq candidats (vingt-quatre, plus le président de la commission financière de contrôle, comme précisé par notre camarade **Serge Audonnet**). Les camarades sortants sont au nombre de trois : **René Mahaud**, **André Cameleyre**, **Michel Lopes**. Trois nouveaux entrants, les camarades : **José Nuevo**, **Daniel Lellouche**, **William Melon**.

La commission des mandats valide la liste des vingt-cinq camarades plus le président de la commission financière de contrôle, membre de droit statutairement.

Quatre camarades, qui ne sont pas présents au congrès, ont fait acte de candidature à notre Conseil national. Du fait de leur absence à ce congrès et après interpellation des congressistes, la commission retient l'avis des congressistes d'inviter ces quatre camarades à participer aux prochains conseils nationaux de l'UFR FILPAC, ce qui semble un juste compromis pour la commission. *Cette décision, cette volonté, ouvre la porte aux camarades s'ils veulent effectivement participer : sans voix délibérative, puisqu'ils ne sont pas élus statutairement par le congrès du fait de leur absence.*

Les trois candidatures à la commission financière de contrôle de notre UFR sont retenues. Il s'agit des camarades : **François Christian**, **Michel Bénichou**, et **Michel Gaudas**.

Le rapporteur de la commission des mandats revient sur le fonctionnement alarmant de la commission financière de contrôle. Commission importante pour la transparence de notre politique financière, non seulement sur la gestion des cotisations des syndiqués, mais aussi sur nos obligations déclaratives administratives. Trois camarades, ont été élus pas ce dixième congrès, cependant, dans les faits, la commission financière de contrôle ne s'est jamais réunie au complet.

Le rapporteur présente la liste nominative qui sera soumise aux votes des congressistes à bulletin secret.

À cet instant de la séance, le président passe la parole à notre camarade **Michel Burguière** :

« Non, je ne voulais pas le dire, mais je vais quand même le dire. Quand je suis arrivé à la CGT, j'étais plus jeune, aujourd'hui je suis le plus ancien. L'UFR Filpac-CGT c'est une partie de mon bonheur où je me suis épanoui. Pourtant, j'ai toujours été militant, j'ai toujours eu des responsabilités syndicales, mais franchement, c'est vraiment là que j'ai vécu la CGT. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. »

Respect, et à méditer...

Commission du programme revendicatif et d'orientation :

Rapporteur : **Daniel Muller**.

Composition : **Bertrand Bernard**, **Jean Pierre Ghiotto**, **Hubert Strauel**, **Michel Teche**.

Aucune remarque des organisations syndicales à ce jour puisque le rapport d'orientation et le programme revendicatif ont paru dans notre *Ensemble* n° 92. La commission a pour autant décidé de proposer quelques ajouts à ce programme et soumet aux congressistes deux propositions à inclure dans le programme revendicatif :

– Que l'UFR Filpac-CGT soit partie prenante dans la mise en place d'un nouveau statut du travailleur salarié. Les retraités ont des choses à dire en faisant partager leur expérience et vécu ;

– Pour la référence des périodes de retraite : valider les années d'études et la période de recherche contrainte d'emploi.

Le président de séance rappelle que nous nous inscrivons dans les repères revendicatifs de la CGT décidés dans nos congrès respectifs.

Bernard MARGRAS : « Dans le programme revendicatif, la question de la

taxation des robots a-t-elle été soulevée ? Il y a longtemps que cette idée est à faire partager. Taxons les robots puisqu'ils font le travail des hommes. Je ne vois pas pourquoi ils ne seraient pas taxés. Cela permettrait des rentrées d'argent pour renflouer les caisses de la Sécurité sociale. »

Le président propose de rajouter dans le programme revendicatif la taxation des robots et de l'intelligence artificielle. Même si cette question n'est pas spécifique aux retraités, pour autant elle s'inscrit dans un cadre plus général de la Fédération, de l'UCR et de la Confédération.

Bertrand BERNARD : « À mon avis, il vaut peut-être mieux parler de juste participation aux cotisations sociales que de taxation. Aujourd'hui, il est bien clair que ce terme taxation est aussi repris par le patronat pour dire que le coût du travail est toujours trop cher. Pour moi, il s'agirait de modifier le terme. Il s'agit de mettre à contribution le patronat utilisateur de robots. De faire participer ceux-ci justement au paiement des cotisations sociales pour l'ensemble de la protection sociale. »

Daniel MULLER : « Nous avions hier un vrai débat sur la lutte des classes. Cette question soulevée met en avant la socialisation des moyens de production. Or, dans les statuts de la CGT, a été sorti le paragraphe sur la socialisation des moyens de production... Ce que l'on propose, nous, c'est la socialisation des moyens de production... »

Xavier HIRSH : « [...] Il y a des entreprises de basse main-d'œuvre qui ont un outil de production qui les place au plus haut niveau en matière de productivité, et qui, conjointement, gagnent beaucoup d'argent... Pour la CGT, il faut taxer les entreprises qui utilisent les robots... mais pas seulement, c'est qu'il faudrait également changer l'assiette qui sert de référence pour les cotisations, y inclure les dividendes parce que, si on parle des nouvelles technologies dans les entreprises, il faudrait taxer celles qui ont versé des milliards de dividendes aux actionnaires. Cela pourrait changer les choses pour la Sécurité sociale : si elles étaient taxées au même niveau que les salariés, eh bien je peux vous dire que nous n'aurions plus de problème pour financer nos retraites et nous bénéficierions, en plus, d'une belle répartition et d'une augmentation de 75 % ! »

Serge AUDONNET : « Sur cette notion de socialisation des moyens de production, je ne suis pas tout à fait sûr que nous parlions de la même chose ; il

s'agit bien de faire cotiser les entreprises qui utilisent des machines pour remplacer les salariés. Après, la socialisation des moyens de production a fait l'objet de débats dans les congrès de la CGT.

Jean-Pierre GHIOTTO : « Cette idée de taxation des robots, au regard de mes souvenirs, me fait "rire". À une époque, c'était "notre cher" Bergeron, de la FO CGT, quand il était le responsable de l'assurance chômage, qui commençait à voir l'implantation de la robotique dans les usines et il voyait que les recettes des cotisations des caisses qui lui était servies s'étaient amoindries. Ce phénomène eut comme conséquence que, s'exprimant une fois à la radio, il affirma qu'il faudrait taxer les machines. Il n'a eu le droit de le dire qu'une fois, et après nous n'avons rien vu ni entendu sur ce sujet pour ce qui le concerne. »

Daniel MULLER : « Nous vous proposons, si vous êtes d'accord, de réfléchir à un paragraphe dans le projet d'orientation. Dans la rédaction de ce paragraphe, il nous faut trouver un autre mot que socialisation des moyens de production car, effectivement, comme le dit Serge Audonnet, l'idée de départ était la nationalisation. À nous de réfléchir pour rédiger un texte qui résume le débat que nous avons, de retranscrire l'idée des interventions des camarades dans ce congrès. »

Commission des statuts :

Rapporteur : **Serge Audonnet**

Composition : **Jean Jousseume**
Jean-Luc Valegeas.

Serge AUDONNET : « Après s'être réunie et avoir délibéré, la commission des statuts propose trois modifications aux statuts de l'UFR Filpac-CGT :

- **Article 7 des statuts**. Concernant la représentativité des délégués pour les congrès, la commission propose de baisser la barre de l'ancienne référence statutaire et de la passer à 15, de façon à permettre aux petits syndicats de pouvoir participer à nos congrès et d'avoir un délégué au titre de leur propre organisation syndicale.

- **Rajout d'un article aux statuts de l'UFR Filpac-CGT** : « Dans le cas d'une dissolution d'une section et après clôture des comptes, la dévolution des biens matériels et financiers revient de droit à l'UFR Filpac-CGT. »

- Pour donner suite aux interventions et débats sur le fonctionnement de la commission financière de contrôle, à la lecture de l'article 14 des statuts y afférents, celle-ci est composée de 5 membres, mais il a été démontré que nous n'avons pas pu faire

autrement que d'en désigner 3. Nous proposons d'ajouter, à l'article 14 des statuts : « La commission financière de contrôle est composée de cinq 5 membres au maximum, de façon que la validation de notre commission à 3 membres soit conforme aux statuts. »

Michel BURGUIERE : « Une commission financière de contrôle à 3 membres, personnellement, ça ne me plaît pas. Jusqu'à maintenant, elle a démontré sa carence. Les camarades de cette commission n'ont jamais pu se réunir au complet, en général. C'est malheureux de ne pas arriver à avoir 5 camarades. Nous aurons des difficultés constantes si nous restons à 3 camarades. »

Serge AUDONNET : « Je crois savoir que, lors de la dernière réunion de la commission financière de contrôle, seulement deux camarades sont venus. Donc deux camarades ont validé les comptes 2018. Sont-ce les prémisses d'un début de reprise de fonctionnement ? Il est vrai que la période passée à démontré que ce n'était pas forcément toujours le cas. »

Le président n'ayant plus d'inscrits clôt les débats sur les statuts.

Le président de séance informe le congrès que les camarades de l'Union confédérale des retraités sont attendus. Il propose au camarade de l'UL CGT de Romorantin, invité de proximité, de prendre la parole pour nous faire part d'informations sur la région.

Régis BARBOUX : « Je vous adresse, d'abord, le salut fraternel de tous les camarades de l'UL CGT de Romorantin.

La dernière fois que j'ai été invité, à votre dernier congrès il y a trois ans, vous aviez rencontré les camarades de l'entreprise Philips Éclairage en lutte pour leur emploi.

Quelques nouvelles : l'entreprise a fermé et tout est parti en Pologne. La camarade qui était la secrétaire générale à l'époque à retrouver du travail dans le département du Cher. Comme c'est une combattante, elle remonte un syndicat dans sa nouvelle boîte. À ma connaissance, sur l'ensemble des salariés, il y en a une quinzaine qui ont retrouvé un emploi pérenne. Il y a toujours des salariés licenciés qui sont en formation. Une bonne majorité de femmes licenciées sont dans des emplois précaires : les commerces du coin, dans les grandes surfaces, la garde d'enfants. Certes les salariés sont partis avec un chèque, mais ils se rendent compte que la parole de la CGT à l'époque se vérifie : un chèque, ce n'est pas de l'emploi et ça ne dure pas cinquante ans ! ➤

« J'habite dans le nord du département. Ce matin, j'ai traversé une petite dizaine de villages de la Sologne. Villages où il y a bon nombre de maison à vendre. Des villages où des commerces ferment, des services publics disparaissent. Je voulais boire le café avant d'arriver ici ; en fin de compte, je l'ai bu avec vous, parce que je n'ai pas trouvé de bistrot dans les villages que j'ai traversés. Ce sont des aspects qui mettent en avant les difficultés qu'ont les zones rurales de maintenir non seulement la jeunesse mais aussi les gens dans les villages. Une misère sociale qui est visible et qui saute aux yeux, en échangeant avec les habitants.

« Je vous rappelle que, il y a trois ans, nous avons sur le département eu des inondations conséquentes. Je voulais aussi vous remercier, pour ceux qui nous ont aidés, à remettre « à flot » notre UL. Nous venons tout juste de réintégrer tous les locaux. Pour les archives de l'UL, nous en avons récupéré, un petit peu à droite à gauche, mais, malheureusement c'est toute l'histoire sociale locale qui est perdue.

Sur les mobilisations du moment dans le Loir-et-Cher, nous sommes bien en deçà de ce que l'on devrait être. Notre démonstration, dernièrement, de faiblesse est manifeste : une cinquantaine à Romorantin avec au moins quarante retraités... les actifs, à commencer par les représentants syndicaux ? Je pense que nous allons avoir une explication de vive voix avec eux. Il va falloir savoir ce qu'ils veulent faire à la CGT. Je suis un peu rude, mais surtout en colère après certains comportements de nos camarades.

La lutte pour les retraites, ils veulent s'attaquer aux régimes spéciaux. Quand on regarde bien la réforme des retraites par points qu'ils veulent nous imposer, ça va être chaud puisque le financement c'est vague. Certes elle va être discutée à l'Assemblée nationale mais aussi par catégories socioprofessionnelles, c'est-à-dire que suivant la carrière des gens au travail, le point sera moins cher ou plus cher, donc ils vont recréer d'autres « régimes spéciaux ». Pour autant, il nous faut regarder de plus près cette réforme. Sur les propositions du gouvernement appréciées par le Medef, il y a beaucoup d'éléments ou nous pouvons démontrer la nocivité de ces propositions. À nous de sensibiliser, non seulement les militants, mais aussi les syndiqués et expliquer, voire consulter la population en générale sur les méfaits de cette réforme.

de Bordeaux sur les violences policières et la caisse de soutien, nous pouvons, sur le département, diffuser

cette initiative avec un peu plus d'information.

Pour finir, je suis toujours très heureux de répondre à votre invitation tous les trois ans. À chaque fois je vous dis que, la prochaine fois, ce ne sera plus moi. Nous avons notre congrès de l'UL dans quinze jours. À ce jour nous n'avons pas de jeunes pour prendre la suite... les retraités sont toujours là pour aider. Pendant ce temps, c'est la roue qui tourne ; je suis volontaire pour reprendre un mandat, malgré mon aspiration à retourner dans ma profession qu'est la santé. Sur ce secteur, nous avons eu huit EPHAD sur dix en grève au mois de juin. Les salarié(e)s de ces EPHAD développent une lutte et des actions internes. La presse fait part de ces grèves, mais il n'y a pas d'action en dehors de l'établissement, c'est dommage. Surtout que dans ce secteur les grèves sont comprises par les populations. Elles perçoivent bien qu'elles seront concernées tôt ou tard.

Pour terminer après quelques infos du « coin », sur cette réforme des retraites nous nous devons d'arriver à la mettre en échec car l'attaque est sans commune mesure. Il va vraiment falloir qu'on se bouge dans toutes les professions et que nous ayons vraiment envie d'y aller. Sachez qu'à l'UL de Romorantin nous sommes une bonne poignée de militants. Nous combattons et nous ne lâcherons pas le morceau. Ce n'est pas Jeannot, ici présent parmi vous, qui va vous dire le contraire. Quand vous passez dans le Loir-et-Cher, venez à l'UL de Romorantin, vous y êtes tous les bienvenus, la porte est grande ouverte.

Jean Pierre ALBERT : « Permettez à cet instant du congrès de passer un autre message. Il y a trois ans nous avons parlé de Cerader 24 (Collectif pour l'élimination rapide de l'amiante et défense des exposés aux risques de la Dordogne). Aujourd'hui, nous avons deux procès en cours : un en appel à Bordeaux et un à la Sécu à Périgueux. Pour soutenir les deux adhérents en cause, deux cars ont été affrétés. Après des divergences avec l'Andeva (Association nationale de défense des victimes de l'amiante), nous avons créé la Cavan. Après quatre années d'action du Cerader 24, nous arrivons enfin sur la bonne voie pour aller vers une destruction propre de ce poison qu'est l'amiante. Le 6 mai 2018, en présence de Marie-Pierre Vieu, de la CGT, de Cerader 24 et du PCF de Bergerac, il est décidé de tenir une réunion publique pour constituer un collectif. Cette réunion s'est tenue le 3 mai 2018. Dans cette période, une

pétition lancée par le collectif recueille plus de 3000 signatures. Soutenus par le président du Grand Périgueux Jacques Auzou, maire PCF de Boulazac, on obtient le vote unanime du Conseil départemental d'une motion de soutien. Je ne vous dis pas la difficulté que rencontre le projet pilote de destruction de l'amiante : 60 communes du département ont répondu positivement sur environ 500. Nous avons rencontré la SONEDE ? avec la faculté de Montpellier ; des étudiants ont créé un procédé pour détruire les fibres d'amiante autrement que par la torche à plasma, car il n'y en a qu'une à l'heure actuelle en France. La torche à plasma revient à 1200€ la tonne, on chauffe l'amiante à 1600 °C. On fabrique, entre autres, du verre qui peut servir au revêtement de routes, mais 1200€ la tonne !

« Alors que je pars, le procédé qu'ils ont trouvé revient à moins de 100€ la tonne. Nous rencontrons la faculté de Montpellier en cette année 2019. Le collectif et le Cerader poursuivent leur démarche pour l'aboutissement de ce projet de destruction de l'amiante, projet qui, en outre intéresse le bassin du Bergeracois, sera créateur d'emplois. Comme tous les politiques sont d'accord, une deuxième réunion a eu lieu le 29 mai à Bergerac pour lancer et financer l'étude de faisabilité du procédé. Le 12 juin, une troisième réunion abordera le coût de l'étude pour la réalisation, qui devrait se poursuivre, car le financement semble confirmé. Cela sera une grande première. La seule difficulté que nous éprouvons à l'heure actuelle est que nous voulions prendre l'ancienne poudrerie pour construire ce projet, terrain qui est la propriété de l'État, mais celui-ci ne veut pas nous le laisser. La mairie de Bergerac possède des terrains en face : si on ne peut pas le faire d'un côté de la rue, on le fera de l'autre. Cette réalisation, n'en doutons pas, est un défi industriel. C'est un moment important de notre association et de notre lutte, dont nous pouvons relever deux axes de notre bataille :

- Action pour nous protéger ainsi que nos enfants et les générations futures contre ce poison ;

- Action pour la mise en place nationale du pôle public d'éradication de l'amiante, qui est soutenu par les élus et la commission amiante de l'Assemblée nationale.

« En novembre 2019, nous aurons une assemblée où seront traités : d'une part, le plan de gestion des déchets sur la région et, d'autre part, un élargissement de la question des déchets au niveau national et européen. À cette assemblée

participera Michelle Demessine, sénatrice du PCF, qui sera présente comme intervenante. En Europe, il y a deux procédés, la torche à plasma, un centre doit s'ancrer dans les Landes qui fournira 15 % de plus de production, et l'élargissement de l'enfouissement. L'enfouissement est banni au niveau européen. En France, on le fait toujours, nous avons un centre d'enfouissement en limite de Gironde et de Dordogne où c'est assez impressionnant à voir. Voilà ce que je voulais dire sur l'amiante. La CGT est partie prenante de cette association pour éradiquer cette saloperie. »

Une pause en attendant les camarades de l'Union confédérale des retraités, mais, avant la pause, le président de séance passe la parole à Jean-Pierre Ghiotto.

Jean-Pierre GHIOTTO : « Il s'agit d'un banquier qui vit avec sa secrétaire. Au bout de quelques années, sa compagne et secrétaire lui pose cette question : "Mais pourquoi tu ne m'épouses toujours pas ?" et lui de répondre : "Je ne veux pas transformer une action en obligation." Cette brève histoire pour vous annoncer que ces chers camarades de l'UCR, malgré leur réponse positive à notre invitation, ne seront pas présents... Certes un élément triste a perturbé toute l'UCR : le secrétaire général, François Thierry Cherrier, est décédé. Ce décès et l'organisation des obsèques sont venus chambouler tous les calendriers. Hier, se tenait à Montreuil la réunion de la commission exécutive l'UCR. Cela dit, il était question qu'ils partent ce matin relativement tôt pour être présents ici à 11 heures et intervenir sur l'UCR, de vous transmettre son salut et souhaiter que les travaux du congrès soient des travaux constructifs.

Maintenant, étant mandaté par notre UFR Filpac à la commission exécutive de l'UCR, quelques mots sur l'Union confédérale des retraités CGT. Un gros travail a été et est mis en place pour maintenir les effectifs syndiqués retraités. Comme vous avez pu certainement le constater, l'érosion de nos forces est constante. Avant le prochain congrès de Saint-Malo, au mois de mai 2020, nous voulons maintenir nos effectifs, voire atteindre les cent mille syndiqués. À ce jour, nous sommes loin du compte. Un gros travail est en cours : rencontres avec les sections, les UFR via les fédérations, les unions syndicales de retraités, pour faire le point sur l'organisation. Un constat : nombre d'unions syndicales de retraités n'ont pas de secrétaire à l'orga s'occupant de nos forces syndicales, encore moins de

trésorier, ce qui ne leur permet pas de savoir où elles en sont de leurs effectifs syndiqués. Un travail s'est engagé car s'est en place un travail de coopérant. Chaque membre de la commission exécutive à un secteur particulier, géographique ou professionnelle, qu'il doit suivre. Ces camarades font le point régulièrement afin d'apprécier la réalité du terrain et engager un travail en fonction de cette réalité. On peut constater que des USR dans les départements n'ayant pas de trésorier n'ont pas d'autonomie financière. Soit cela se passe avec le secrétaire général de l'UD ou le bureau de l'UD, et là tant mieux, soit les actions doivent être justifiées pour être « autorisées ». Sur cette question il y a des situations plus ou moins confuses. Terminons sur une note positive : l'UCR travaille ; nous sommes sur un chemin de rétablissement plutôt qu'un chemin de diminution.

Le président de séance regrette que les camarades ne puissent pas être présents. À la suite de cette intervention, un débat s'instaure sur la question de l'autonomie des USR et UFR.

Jean Pierre DUCHE : « À propos des USR, je voudrais intervenir sur la généralisation des situations évoquées. Je suis le trésorier de l'USR de la Haute-Vienne, où nous avons une indépendance totale. J'ai ici même la justification de mes comptes. Je dois les présenter prochainement avec un bilan financier et un budget prévisionnel. C'est pour préciser, pour ce qui nous concerne, que nous sommes en totale indépendance. Reste la question de la rétention des adhérents retraités dans les syndicats d'actifs, qui devraient être du ressort de l'USR. »

Jean-Pierre GHIOTTO : « Mes propos ont peut-être dépassé ma pensée. Oui, il y a des situations saines, eh bien tant mieux. Mais il y a aussi des endroits où les USR n'ont pas d'autonomie financière, où les relations sont difficiles. De par mon mandat à l'UCR, j'ai connaissance de quelques situations pour y avoir été confronté. Pour autant, chacun doit y mettre du sien afin de retrouver une certaine osmose entre les structures concernées.

La confédération devrait prendre position sur ce sujet, ce n'est pas à un congrès de l'UD de décider si l'on accepte l'autonomie ou pas des USR. Cela devrait être dans les statuts de la Confédération.

Michel TECHE : Certes ce n'est pas le cas dans toutes les unions départementales. Il y a plusieurs courants par rapport à cette question dans la CGT. C'est un

petit peu inquiétant de ne pas savoir où est la place des retraités dans la CGT. Sur Nancy, nous avons eu des problèmes car les camarades de l'UD ont été jusqu'à me dire que les USR ne servaient à rien, les UFR non plus, donc à partir de là il me semble que la Confédération doit prendre position. Nous avons besoin aujourd'hui d'union dans la lutte que nous devons mener ensemble, actifs et retraités, plutôt de « s'engueuler ». Pas dans tous les départements mais dans certains cela pose problème.

Daniel MULLER : « À la suite du débat sur le programme revendicatif et d'orientation, nous vous proposons d'inclure, dans le paragraphe 2 B, le texte suivant : "Élargir l'assiette de recouvrement des cotisations sociales aux moyens de production et aux dividendes." »

Le président interpelle les congressistes sur cette rédaction qui leur est soumise. Il ne constate aucune objection sur cette formulation.

Lionel DUQUENNE : « Je reviens sur cet épineux problème de la répartition des cotisations et des flux financiers dans les structures ; vous savez, les retraités, quand ils avaient besoin de finance, ils allaient voir les actifs. Je propose que le congrès et le Conseil national réunis rédigent une motion demandant un examen auprès du conseil d'administration de la CGT pour réfléchir à une solution sur le financement des structures USR, UFR, et UL de manière que les camarades aient une indépendance financière totale. Il faut une base de répartition pour les UL qui n'ont pas d'argent. Pourquoi pas une mutualisation des cotisations, qu'elles soient ventilées sur la base d'un pourcentage en fonction des adhérents et qu'elles permettent ainsi aux petites, aux grosses structures, de fonctionner normalement ? »

Jean JOUSSEAUME : « Nous avons un débat dans la CGT depuis quelques années : faut-il des UFR et/ou des USR ? Entre autres, et selon la réponse qui sera apportée, cette motion permettrait d'éclaircir et de résoudre ces problèmes politiques et administratifs. Je partage la proposition de Lionel afin de clarifier nos horizons respectifs. »

Michel TECHE : « Je partage ce qu'a dit Lionel ; il serait intéressant que deux ou trois camarades rédigent cette motion. »

Jean Pierre DUCHE : « Il vrai que les retraités ont été et sont toujours "mis à la marge". Je rappelle que le Congrès confédéral, si je me souviens bien, le congrès de Marseille, a décidé : un adhérent retraité égale une voix. De ce ►

fait, nous faisons, à part entière, partie de la CGT au même titre que les actifs. Il faut imposer aux différentes structures de répercuter les cotisations des adhérents retraités. À partir de là, nous pouvons, nous, gérer en toute indépendance, disposer de finances, se donner des objectifs d'adhésion et d'action et présenter un bilan financier. Je suis d'accord pour envoyer cette motion à la grande maison. »

Lionel DUQUENNE : « Sur la question de la ventilation dans le Cogetise, les unions départementales ont la possibilité, lors d'un congrès, de faire évoluer le pourcentage qui leur est alloué, ce que l'on appelle le curseur plus quatre, moins quatre : s'il y a des difficultés financières, ils peuvent jouer sur le curseur. Admettons qu'ils n'aient pas de moyens financiers pour les retraités : il leur suffit, lors d'une assemblée générale, de bouger le curseur, de ce fait ils toucheront plus de pognon et pourront allouer des finances à la structure des retraités pour leur autonomie de fonctionnement et d'action en toute indépendance. »

Michel TECHE : « Au niveau de notre USR, nous tenons un congrès tous les trois ans. Pendant une période, nous avons la gestion de toute l'USR ; maintenant c'est fini. Il nous faut à chaque fois quémander à l'UD pour avoir les moyens de fonctionner. D'ailleurs, aujourd'hui, on nous recommande de ne plus organiser de congrès ni de conférences. Alors nous nous posons des questions, qu'est-ce que cela signifie pour l'avenir ? »

Christian URVOY : « Au Havre, l'autonomie financière, nous l'avons depuis la création de l'USR. Quand il y a un conflit dans une entreprise et qu'il y a un besoin de ressources financières, systématiquement, aussi bien Rouen que Le Havre, nous nous mettons à contribution pour soutenir les actifs. La question de l'autonomie financière et des solidarités est une évidence, nous sommes tous dans le même syndicat. »

Michel TECHE : « Ce n'est pas partout pareil. »

Jean JOUSSEAUME : « Pour ce qui concerne l'Ille-et-Vilaine, quatre camarades de la Filpac siègent à la commission exécutive de l'USR 35. Nous avons une ressource financière qui nous est allouée pour l'activité syndicale et notre journal *Retraite active*. Dans quelle proportion ?

Aujourd'hui cela se passe bien. Mais, effectivement, au regard des évolutions de trésorerie et des rapports humains dans une union départementale, l'avenir des USR peut être différent. »

« Pour la Dordogne, la secrétaire

départementale est arrivée, nous a posé un chèque sur la table "pour solde de tout compte". La situation est tendue et cela ne facilite pas les choses. »

Jean-Pierre GHIOTTO : « Les situations sont diverses sur ce sujet. C'est pour cela que, à un moment donné, il faut qu'il y ait une règle. L'UCR travaille sur ce sujet. Elle commence à être entendue. »

La fierté de l'UCR, c'est aussi l'unité syndicale réalisée avec les autres confédérations de retraités, hormis la CFDT. La CFDT, elle, a déjà accepté, lors de son dernier congrès, la retraite par points. Avec tous les syndicats qui y participent, lors des manifestations nous avons vu les rangs des retraités grossir. Des gens qui n'étaient pas syndiqués, voyant l'unité des neuf syndicats qui défilent sous la même banderole, pour les mêmes revendications apprécient cette démarche unitaire et se mobilisent. Sur les marchés, avec les USR qui s'organisent, structurent de territoire, beaucoup moins les UFR, l'accueil nous est favorable, jusqu'à, pour certaines, faire des adhésions. Cette unité est importante stratégiquement pour la lutte ; elle dure depuis quatre ans. Cela continue puisque, le 8 octobre prochain, l'intersyndicale des retraités appelle à manifester. Pour ce 8 octobre il faut savoir que le PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale) va être discuté à l'Assemblée nationale. Les décisions qui seront prises vont impacter les retraités, notamment sur les questions de santé. Donc, le 8 octobre, l'UFR Filpac appelle à participer aux rassemblements pour défendre l'intérêt des retraités. »

« Je dis à tous les camarades présents de l'UFR de prendre exemple sur nos camarades de Blois, se mêler à la lutte avec les camarades du territoire, les USR. Il y a quelques UFR qui participent. Une camarade nous parlait de l'entre-soi, mais nous le rencontrons aussi dans nos bases. Il y en a qui restent entre eux. Il y a véritablement un travail à accomplir, et, quand on siège à la commission exécutive de l'UCR, des secrétaires d'USR nous disent [nous ne voyons pas certains camarades des UFR]. Nous ne pouvons pas rester qu'entre nous. C'est le souhait de l'UCR que les retraités, professions, territoires, se mélangent. »

Serge AUDONNET : « Sur les actions que l'on mène : très honnêtement, nous appelons nos camarades à participer aux manifestations. Je ne sais pas si j'y suis de l'USR, de l'UFR, de ma section de retraités : je ne porte pas forcément l'étiquette UFR. Vous voyez ce que je veux dire. Autant une UFR nous permet

de faire ce que l'on fait, de pouvoir pousser à un certain nombre de mobilisations. Nous avons des camarades qui sont membres du bureau de l'USR et membre du Bureau de l'UFR. Je ne pense pas que l'étiquette UFR les gêne. Je ne sais pas si la démarche doit se faire en direction du conseil d'administration de Cogetise. Il faut que nous nous contentions du financement des USR et des UFR ; ce n'est pas que je ne veuille pas parler des UL, il me semble que nous ne sommes pas compétents sur cet aspect. Il pourrait nous être reproché que l'on se mêle de tout et de n'importe quoi. Il nous faut dire que, lors de ce congrès, nous avons constaté que les USR et les UFR ne sont pas financées, parce qu'il n'existe pas de règle ni dans Cogetise ni dans la CGT. Je pense qu'il faut que l'on s'en tienne aux USR et UFR. Même si certaines UL ont beaucoup de difficulté dans des départements, ce sera un prétexte pour ceux qui vont nous répondre que l'on se mêle de tout. Essayons de cibler objectivement notre demande. »

Lionel DUQUENNE : « Je vois ce que Serge veut nous dire. Je n'interviens pas comme ça. Je soumetts à la réflexion parce que, qu'on le veuille non, les moyens financiers c'est le nerf de la guerre. Malheureusement, les rapports entre les camarades sont plutôt tendus et ces situations ne servent pas la CGT. Ce que je propose pour cette motion, c'est que Cogetise soumette à la Confédération notre demande ; que, dans l'annexe financière qui figure dans les statuts de la Confédération, il y ait un additif qui parle d'un minimum de financement statutaire pour les USR et UFR. Ce n'est pas la révolution cette demande !

Je crois qu'il nous faut regarder cette dimension nationalement. Il y a la théorie et la pratique. Les retraités ne peuvent pas s'organiser en syndicat. Il faut bien que la Confédération prenne la main. Cela fait trente ans que cela dure. Ça suffit ! »

Régis BARBOUX : « Je vais vous expliquer comment nous fonctionnons avec la répartition pour les UL du département. Nous avons créé un fonds de mutualisation pour les unions locales avec des statuts. Cogetise reverse les cotisations dues à l'UD ; nous répartissons sur les UL non pas en fonction du nombre d'adhérents mais en pourcentages. Cela permet des rentrées financières plus régulières pour que les UL fonctionnent. Pour la métallurgie, chaque syndicat de la métallurgie reverse 50 centimes par adhérent. La CGT, que l'on soit retraité à

la métallurgie, à la santé, privé d'emploi, c'est l'argent des syndiqués de la CGT. C'est pour la lutte. Nous reversons aussi à un regroupement de retraités. »

Serge AUDONNET : « Je vais vous proposer un petit texte pour cette motion qu'il faudra compléter avec ce qu'a apporté Lionel à notre connaissance sur l'additif à l'annexe financière. Donc, il faudra certainement la modifier : "Lors du XI^e Congrès de l'UFR Filpac, réuni du 23 au 26 septembre 2019, les délégués ont débattu des conditions de répartition ou de ventilation de la cotisation vers des structures USR et UFR. Il apparaît que certaines situations ne permettent pas à ces structures de fonctionner normalement car il n'existe aucune obligation statutaire en termes de financement de structures par les fédérations pour les UFR et par les départements pour les USR. Les délégués au congrès de l'UFR Filpac ont unanimement souhaité qu'une motion soit adressée au conseil d'administration de Cogetise qui demande à cette instance de procéder à un examen approfondi permettant de donner les moyens de fonctionnement des UFR et des USR par un

additif aux annexes financières de la Confédération." »

Jean Pierre DUCHE : « J'aimerais vous signaler que j'ai là un papier de l'ancienne trésorière qui dit que nos congrès respectifs ont décidé que ces versements sont statutaires : les taux professionnels sont déterminés par les congrès fédéraux ; les taux territoriaux pour les USR, les UD, etc., dans les congrès des UD, et la répartition est faite au national. Dans les faits, nous avons 67 % qui revient dans le système ; 26 % servent aux UD, aux USR, avec une répartition qui a été décidée lors de notre congrès de l'UD. La région touche 2,6 %, les UL c'est 9 %. Je suis tout à fait d'accord pour cette motion, mais nous risquons fort de nous retrouver avec ce que je viens de vous évoquer. »

Michel TECHE : « Il faut croire que cela ne règle en rien les problèmes puisqu'une quantité de situations tendues sont évoquées. »

Serge AUDONNET soumet au congrès la motion concernant l'autonomie financière des USR et UFR, qui, après débat, est adressée à Philippe

Martinez, secrétaire général de la CGT.

Le président soumet au vote des mandats de ce onzième congrès de l'UFR Filpac :

- **Le bilan d'activité** : voté à l'unanimité des présents ;
- **Le bilan financier** : voté à l'unanimité des présents ;
- **Le programme revendicatif et d'orientation** : voté à l'unanimité des présents ;
- **La modification des statuts** : votée à l'unanimité des présents.

Présentation des candidatures au Conseil national de l'UFR.

- Résultat des élections du nouveau Conseil national et de la CFC :

Tous les candidats au Conseil national ont obtenu la majorité des voix, en conséquence les camarades qui se sont présentés sont élus au Conseil national UFR Filpac pour trois ans.

- Élections et présentation des camarades membres du bureau et du secrétariat au congrès. ■ J.J.



Conseil national élu au XI^e congrès

AUDONNET Serge
Bordeaux



ALBERT Jean Pierre
Condat



BOUGIER Michel
Rennes



BURGUIERE Michel
SURL (75)



DELMAS Guy
Tartas



DUQUENNE Lionel
SURL (75)



GHIOTTO Jean-Pierre
UFICT



HIRSCH Xavier
SURL (75)



JOUSSEAUME Jean
Rennes



LASNIER Yves
La Couronne



LEBON Jean
SURL (75)



LELLOUCHE Daniel
Nantes



MELON William
SURL (75)



MARGRAS Bernard
Toulouse JOB



MARQUE Jean-Pierre
Pau



MULLER Daniel
Mulhouse



NUEVO José
Correcteurs (75)



RABIN Alain
Lille



RICHAUD Gérard
Valréas



STRAUEL Hubert
Mulhouse



TECHE Michel
SICPAC 54



URVOY Christian
Rouen-Le Havre (76)



VALLEGEAS Jean-Luc
Bordeaux



VARIN Patrick
Rouen-Le Havre (76)



VOLANT Yann
SURL (75)



Membres du bureau élus au congrès

AUDONNET Serge
BURGUIERE Michel
DUQUENNE Lionel

GHIOTTO Jean-Pierre
JOUSSEAUME Jean
MARGRAS Bernard

MULLER Daniel
URVOY Christian
VALLEGEAS Jean-Luc

VARIN Patrick

Secrétariat

AUDONNET Serge

DUQUENNE Lionel

GHIOTTO Jean-Pierre

MULLER Daniel

Commission de contrôle financier

FRANÇOIS Christian

BENICHOU Michel

GAUDAS Michel

MOTION

Adoptée à l'unanimité par les délégués au XI^e congrès de l'UFR Filpac-CGT

Réunis en congrès de leur UFR Filpac du 23 au 26 septembre 2019, les délégués ont notamment débattu des conditions de répartition ou de ventilation de la cotisation vers les structures UFR et USR.

Il apparaît que certaines situations ne permettent pas à ces structures de fonctionner normalement, car il n'existe aucune obligation statutaire en termes de financement de ces structures par les fédérations pour les UFR et par les UD pour les USR.

Les délégués au congrès ont unanimement souhaité qu'une motion soit adressée à la Confédération afin de lui demander de procéder à l'examen approfondi de cette situation et de faire des propositions permettant d'établir une règle dotant les UFR et les USR des moyens financiers minimaux (somme ou pourcentage) via un additif à l'annexe financière de la Confédération.

Copies à l'UCR et au conseil d'administration de Cogetise.

Nouan-le-Fuzelier





Bénévolat... piège à cons ?

Par Bernard ENGGASSER

Il faudrait faire la grève du bénévolat C'est ce que nous avons bien souvent entendu en rencontrant les retraités.

Les retraités fortement révoltés par la situation qui leur est imposée, ont bien mesuré l'important potentiel économique que représente leurs engagements dans les associations caritatives, sportives, culturelles, pour le pays. Aussi, ils demandent un juste retour.

Par leur travail antérieur, les retraités ont permis les progrès des sciences et la création de richesses

Par leurs cotisations elles et ils ont été solidaires des générations précédentes.

Par leurs luttes, elles et ils ont obtenu et maintenu des acquis pour un progrès social pour tous.

Les personnes âgées pas aussi inutiles qu'on le croit...

Leur implication (familiale, associative...) en ont fait un des moteurs économique et social de la société. Serge Guérin Sociologue a calculé que les retraités, ce sont environ 23 millions d'heures gratuites par semaine sur l'ensemble du pays.

Bernard MARIS, le regretté économiste assassiné, lors de la tuerie dans les locaux de CHARLIE HEBDO, a dit un jour... « Chaque fois qu'une grand-mère apprend à lire à sa petite fille, elle accroît la richesse nationale. Les personnes âgées ne sont donc pas aussi inutiles qu'on le croit. »

En effet, nombreux sont les retraités qui aident leurs petits-enfants, leurs enfants qui subissent le chômage tout en étant, par ailleurs, tenus à s'occuper de leurs parents âgés matériellement et même souvent financièrement quand ils sont en Ehpad.

Inconséquent, scandaleux...

Dans ce contexte, des élus, apparentés à la macronie, ne manquent pas de formules... tel un Olivier Becht, député de la 5^e circonscription du Haut-Rhin, qui propose « un nouveau pacte intergénérationnel et de fraternité qui fasse fonctionner gratuitement les services de garde des enfants après la classe grâce au bénévolat des seniors en échange de la prise en charge future de la dépendance ».

Sous l'Ancien Régime on appelait cela la « corvée » ; travail non rémunéré imposé à ses sujets par le seigneur.

Il s'agissait d'un impôt non pécuniaire. La corvée seigneuriale qui a été abolie le 4 août 1789, avec les autres privilèges féodaux... ce que semble ignorer notre député, laissant toutefois planer une hypothétique prise en charge de la dépendance !

Ce n'est pas tout... parmi le matériel de propagande concernant la future collectivité européenne d'Alsace, les deux Présidents des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin nous serinent qu'avec l'Alsace unie « ce sera 3 agents départementaux pour 1000 habitants : chiffres les plus bas de France, signe d'un service public efficace et économe ». Fanfaronnade scandaleuse, quand on constate le manque de personnel dans les services sociaux et les Ehpad.

Il est vrai que, dans une étude, l'Insee avait indiqué que l'Alsace compte le plus petit nombre d'agents territoriaux par habitant, cela étant dû à « un secteur associatif fortement développé dans l'action sociale et les particularités du droit local concernant le statut des associations. En particulier, les régies de quartier peuvent, sous la forme juridique d'associations, participer au service public et remplir des tâches qui sont d'ordinaire attribuées aux services communaux ». Là également on constate que l'on compte sur le bénévolat pour suppléer à des emplois professionnels.

Généreux mais pas stupide...

Le propos n'est pas de s'opposer au bénévolat. Bien des retraités, comme cela a été démontré ci-dessus, s'engagent pour ne pas rester isolés, pour s'enrichir culturellement et socialement, pour contribuer à une société multigénérationnelle. Cependant, le bénévolat ne peut qu'être librement consenti, nous ne pouvons pas tolérer que des tâches exigeant du professionnalisme puissent être dévolus à des bénévoles pour suppléer aux carences de certains de nos politiques. Il y a bien plus de générosité chez les retraités que chez ces gens-là !

Sans attendre la grève du bénévolat, qui peut sembler problématique, refusons les tâches qui peuvent être professionnalisées en étant à disposition, dans le présent et le futur, de nos enfants et petits-enfants. Recensons-les, publions-les, c'est faire œuvre sociale. ■ B.E.

Il ne faut pas prendre les enfants du bon dieu pour des canards sauvages !



La « retraite par points », ou la marche vers la capitalisation !

Voulant offrir des gages à la CFDT pour l'aider à sortir du mouvement, le gouvernement, par l'intermédiaire des sénateurs UMP et Nouveau Centre, a introduit trois amendements à son projet de loi sur les retraites pour ouvrir une réflexion sur la mise en place de la retraite « par points », encore appelée en comptes notionnels. Nous avons eu droit depuis à un redoublement d'interventions de commentateurs, d'experts en tout genre, qui approuvent ce système, mis en œuvre dernièrement en Suède, et qui serait la panacée aux maux dont souffriraient nos régimes de retraite. Relevons que la présidente du Medef y est favorable. Ainsi a-t-elle déclaré, en réponse à François Chérèque : « *Une réforme systématique, que l'amendement propose d'étudier, c'est une réforme qui est tout à fait intéressante ; nous, on y est plutôt favorable à priori.* » Nous verrons plus loin pourquoi le patronat y est favorable.

Qu'est-ce que ce système par points ?
Qu'en est-il exactement ?

Tout d'abord, ce système par points se veut universel, ce qui signifie en clair qu'on supprime le code des pensions, ainsi que tous les régimes spéciaux (EDF, cheminots...), et qu'on instaure un régime unique. Les avantages encore contenus dans le code des pensions (calcul de la pension sur les six derniers mois, majoration de 10 % de la pension pour les fonctionnaires ayant élevé trois enfants, pension de réversion à effet immédiat, pension pour les orphelins jusqu'à leurs 21 ans...) seraient donc purement supprimés !

Pour les salariés du privé, la mise en place d'un système à points pourrait a priori paraître intéressante, en par-

ticulier pour certains polypensionnés (salariés relevant de plusieurs régimes de retraite distincts). Mais examinons le fonctionnement d'un tel système. Les cotisations versées par chaque salarié sont transformées en points que le salarié cumule sur un compte durant toute sa vie professionnelle. Lors de la liquidation des droits, le montant de la retraite est alors déterminé en multipliant le total des points accumulés par une valeur fixée chaque année et dénommée « de service ».

Un système qui abaisse le montant des retraites

Première conséquence : la retraite n'est plus calculée sur les 25 meilleures années (10 meilleures années avant la réforme Balladur de 1993), mais sur toute la vie professionnelle, prenant ainsi en compte les « moins bonnes » années (petits boulots, temps partiels imposés, etc.). En d'autres termes, avec le système actuel, ces « moins bonnes » années sont prises en compte pour la durée de cotisation, mais sont écartées du calcul du montant de la retraite. Avec la retraite par points, ces années sont prises en compte pour le nombre de points acquis, ce qui mécaniquement abaisse le montant de la retraite perçue.

Deuxième conséquence : la valeur du point dit « de service » reste la grande inconnue de ce système tant vanté, et pour cause. Ce système a cette « vertu » de devoir être à l'équilibre. Chaque année, des actuaires calculent, à partir de la population en vie, les engagements prévisibles des retraites à payer (variant en fonction du nombre de retraités à venir, de l'âge prévisible de départ à la retraite, de l'espérance de vie selon les catégories socioprofessionnelles et de la situation économique) et déterminent

la valeur du point de service. À l'inverse des retraites du régime général qui sont « à prestations déterminées » (50 % des 25 meilleures années sous plafond), le système de retraite par points est dit « à cotisations déterminées » : le salarié sait ce qu'il cotise, mais ne connaît le montant exact de sa retraite qu'au moment de son départ. On remarquera qu'avec ce système la hausse du chômage, la stagnation des salaires ou alors l'augmentation de l'espérance de vie ne sont plus un problème puisqu'il suffit de diminuer (ou de ne pas revaloriser) la valeur du point de service pour équilibrer le système. Et donc conduire inexorablement à une réduction lente du taux de remplacement (rapport entre la retraite et les derniers salaires d'activité). Après quelques années de mise en place, chacun serait en mesure de constater cette érosion constante des retraites et serait conduit à se constituer une retraite par capitalisation afin de pouvoir s'assurer un complément devenu indispensable.

Une réforme tout à fait intéressante pour le Medef

Un système qui s'équilibrerait sans hausse de cotisations (donc de salaires), quoi de mieux ? Ce qui nous ramène à la question de fond : quelle répartition des richesses ? La part des richesses revenant au capital a gagné autour de 10 points à partir des années 1980. Tant qu'on ne touche pas à cela, le patronat n'y voit pas d'objection. Et lorsque le système préconisé garantit qu'on n'y touchera pas, il applaudit ! De plus, le système par points conduisant à la capitalisation, le capital financier y gagnerait une deuxième fois.

Fédération nationale de l'équipement et de l'environnement Cgt.

Tout progrès de l'agriculture capitaliste est non seulement un progrès dans l'art de piller le travailleur, mais aussi dans l'art de piller le sol. Tout progrès dans l'accroissement de sa fertilité pour un laps de temps donné est en même temps un progrès de la ruine des sources durables de cette fertilité. »

– Karl Marx, « Le Capital » (Livre 1)



Pendant sa campagne, Macron se vantait qu'il n'augmenterait pas les impôts, qu'il augmenterait la CSG de 1,7 point pour les retraités. Il a tenu parole : la CSG est passée de 6,6 % à 8,3 %, soit 26 % d'augmentation !

Pour les impôts, il a oublié de vous dire qu'à la place il mettrait des taxes. Depuis 2017, il y en a tellement eu que les Français en ont ras-le-bol, ils s'aperçoivent qu'ils ont de plus en plus de mal à arriver à la fin du mois.

En novembre 2018, à l'étonnement général, 300000 personnes, munis d'un gilet jaune, occupaient les ronds-points, les routes, les péages, défilaient dans les rues. Ils manifestaient pour que le gouvernement retire les taxes sur les carburants et qu'il rétablisse l'ISF. Ils avertirent qu'ils manifesteraient chaque samedi jusqu'à l'obtention de leurs revendications.

Les médias découvrent qu'il n'y a plus de classes moyennes en France. Mais aucun n'a cherché à savoir pourquoi.

Le Smic a été créé pour que les salariés sans diplôme puissent faire vivre leur famille décemment. Leur salaire était inférieur de 20 % à 30 % à celui des salariés diplômés. Aujourd'hui, cette différence n'existe plus, le patronat ignore les conventions collectives, les annexes techniques, les accords de branche. 80 % des salariés qui trouvent un emploi sont embauchés en CDD renouvelable, payés au Smic, alors que la loi stipule qu'un deuxième contrat en CDD est considéré comme un CDI.

Dans la fonction publique, la perte du pouvoir d'achat est due au gel de point d'indice depuis des années.

Il en est de même pour les retraités, l'augmentation des pensions était calculée sur la moyenne nationale de l'augmentation des salaires. Depuis 1993, avec la loi Balladur-Veil, les pensions sont augmentées au bon vouloir du gouvernement, en vingt-deux ans, notre pouvoir d'achat a perdu près de 40 %. Voilà comment

les classes moyennes ont disparu.

Dans les années 1970, les salariés de la fonction publique étaient les mieux payés d'Europe. Aujourd'hui le salaire des enseignants est à la cinquième place, derrière le Luxembourg 70399 euros, l'Allemagne 56243, l'Espagne 38353, les Pays-Bas 36557, la France 27436.

Il en est de même dans la santé, les infirmières qui étaient les mieux payées sont aujourd'hui au 24^e rang sur 27.

Pour revenir aux gilets jaunes, pour moi, ils ont loupé le coche, en France il y a toujours des m'as-tu vu qui se croient plus qu'ils ne sont. Les leaders n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur un cahier revendicatif. De plus, ils ont refusé l'aide des syndicats.

On est au 45^e samedi, les blacks blocs sont toujours là, et Macron a lâché bien peu de choses. L'ISF est toujours là et les taxes sur les carburants n'ont jamais été aussi fortes.

Rupture conventionnelle collective

Depuis qu'elle est collective, plus de 400000 salariés en profitent chaque année. Au mois de mars 2019, il en est parti 37000. Ces salariés vont, pendant deux ou trois ans, au chômage pomper l'argent dans les caisses des vrais chômeurs. Et on nous dit qu'il faut baisser les pensions, que les caisses se vident !

De plus, le salarié qui a obtenu 166 trimestres à soixante ans peut partir avec une retraite entière.

Bruno Le Maire veut supprimer 120000 postes de fonctionnaires, pour l'aider, les députés ont voté une loi afin que les fonctionnaires, les contractuels en CDI, puissent en profiter.

Ecologie

Depuis l'affaire des homards, la

démission de De Rugy et la forte poussée des Verts aux élections européennes, Macron a refile l'écologie à la ministre des Transports. Cela démontre bien que l'écologie, il en parle beaucoup, mais entre la parole et les actes il y a un fossé.

Voici des exemples: la CEE et le Canada ont signé le Ceta (accord de libre échange entre les pays). Nicolas Hulot a demandé aux députés de voter contre ce texte. Aussitôt, Macron a taclé Hulot en disant que, lorsqu'il était ministre, il était pour ce traité. Il a oublié de dire que, à cette époque-là, le pourcentage de pesticide autorisé ne permettait pas au Canada de signer. Alors on a doublé le pourcentage autorisé, et le Canada pourra exporter sa viande aux hormones et ses légumes remplis de pesticides.

Des maires courageux ont signé des arrêtés interdisant les pesticides entre 100 à 300 mètres des habitations et des écoles. Le ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, est monté au créneau, leur demandant de ne pas appliquer ces arrêtés, qui sont hors la loi. Le gouvernement autorise l'épandage des pesticides entre 5 mètres pour les légumes et 10 mètres pour les arbres. Protéger les citoyens, c'est hors la loi, les empoisonner, c'est légal ! Drôle de façon de faire de l'écologie...

Quel bonheur de voir ces millions de jeunes qui manifestent dans le monde entier afin de préserver cette Terre que nous n'avons pas été capables de leur laisser propre.

Retraite par points

Le gouvernement Macron veut à tout prix supprimer toutes les retraites existantes (42) pour les remplacer par une retraite par points qui serait, pour lui, plus égalitaire. Pour le moment,

Un crédit d'impôt exceptionnel « effacera » l'impôt sur les revenus courants de 2018

Par Carmen Ahumada

nous sommes dans un flou complet. Même les professions libérales ont manifesté contre ce projet.

Qui décidera du taux du point ? Qui gèrera cette caisse ? Est-ce qu'il y aura une reversion ? Est-ce que les syndicats siègeront au conseil d'administration ? Qui décidera de la valeur du point ? Si oui, à quel pourcentage sur la pension du défunt.

Autant de questions dont personnes ne parle. Rappelons-nous que un million de chômeurs en moins c'est plus de 50 milliards d'euros en plus dans les caisses de la Sécurité sociale et des retraites.

Impôts

La hausse de la taxe foncière fait tousser ! D'après *Le Parisien*, durant le courant de l'été des dizaines de milliers de propriétaires ont reçu un courriel ou un courrier du fisc leur annonçant que leur taxe foncière allait très nettement augmenter par rapport à 2018.

On nous baisse la mobilière, on nous le reprend sur le foncier, c'est ça la méthode Macron !

Macron n'oublie pas les nantis

Les Gilets jaunes ont fait une obsession sur l'ISF, mais L'ISF n'est qu'une goutte d'eau dans les cadeaux fait aux plus riches :

- l'ISF : 2 milliards d'euros ;
- la Nixtax : 7 milliards ;
- la Faltax : 6 milliards ;
- le Cice : 41 milliards ;
- les niches fiscales : 150 milliards ;
- valeur ajoutée : plus de 200 milliards par an. Exemple : une

entreprise qui se sépare de X salariés sans embaucher, l'économie que représente les salaires et les charges vont du salaire au profit. Les actionnaires d'aujourd'hui sont gagnants. Si l'entreprise va bien, ils touchent des dividendes, si elle va mal, ils ne mettent plus la main au portefeuille, on calcule combien il faut licencier de salariés.

Quand à l'évasion fiscale...

Manifestations contre la retraite Macron. Les professions libérale : 20000 à Paris. FO 6000 à Paris. CGT 150000 en France.

On ne peut que regretter l'époque où les centrales syndicales des grandes entreprises étaient de véritables cathédrales.

Aujourd'hui, il n'en reste que les fondations. ■ G.C.

Afin d'éviter que la mise en place du prélèvement à la source ne donne lieu, à une double imposition, au titre des revenus perçus en 2018 et au titre de ceux perçus en 2019, un crédit d'impôt exceptionnel a été créé.

Afin d'éviter que, le contribuable paie une double imposition constituée par le paiement de l'impôt sur les revenus de 2018 et le prélèvement à la source appliquée dès le 1er janvier 2019 sur les revenus de 2019, des dispositions exceptionnelles ont été prévues.

Ainsi, cette année 2019, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt exceptionnel : le crédit d'impôt de modernisation du recouvrement (CIMR).

Le CIMR correspond au montant de l'impôt sur le revenu que vous auriez dû acquitter au titre de vos revenus courants perçus ou réalisés au cours de l'année 2018. Il permet d'« annuler » cet impôt. Les réductions et crédits d'impôt pour les dépenses effectuées en 2018 seront remboursés par ailleurs en une ou deux fois selon leur nature. Par contre, vous restez soumis à l'impôt sur le revenu au titre de vos revenus exceptionnels (prime exceptionnelle, indemnité de départ à la retraite, arriérés de loyers, rappel de salaires...) perçus en 2018. Par conséquent, en 2019, si vous n'avez pas perçu de revenus exceptionnels en 2018, vous ne payez que les impôts dus au titre de l'année 2019.

Le montant du CIMR sera calculé par l'administration fiscale sur la base de la déclaration des revenus de 2018, que vous déposerez avant le 16 mai à minuit ou que vous effectuerez par Internet. Il figurera sur l'avis d'imposition du mois de septembre 2019.

Attention : L'administration pourra demander des justifications de tous les éléments servant de base à la détermination du CIMR sans que cette demande constitue le début d'une procédure de contrôle fiscal externe et elle disposera pour ce faire d'un délai de reprise allongé d'une année, soit quatre ans au lieu de trois.

Aide à la personne : des emplois doivent être créés

Les salariés des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et des services de soins à domicile se sont mobilisés le 8 octobre dans la rue. La CGT revendique la création de 200000 emplois pour l'aide à la personne.

Les salariés se sont rassemblés le 8 octobre devant le ministère des Solidarités et de la Santé pour dénoncer la détérioration de leurs conditions de travail et de la prise en charge des personnes en situation de dépendance.

Dans le secteur privé comme dans le secteur public, les travailleurs font face à un même ennemi : l'austérité. Dans les établissements privés, le reversement des dividendes aux actionnaires se fait au détriment des salariés et des résidents. Dans les établissements publics, la politique consiste à réduire les coûts de fonctionnement sur le dos des personnes âgées.

La CGT revendique la création de 200000 emplois pour l'aide à la personne, l'augmentation des salaires, le respect du ratio « un soignant par résident », des conditions de travail dignes avec une meilleure reconnaissance de la pénibilité.

Pour les aides à domiciles, le temps de trajet n'est pas compté dans le temps de travail, c'est pourquoi les salariés demandent que ce temps passé sur la route soit reconnu comme du travail effectif et rémunéré, et que les barèmes kilométriques soient revalorisés.

Plus largement, la CGT revendique la mise en place d'un financement pérenne pour la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la branche maladie, ainsi que l'abrogation de la réforme de la tarification des Ehpad et la garantie de l'arrêt des baisses de dotations, avec des financements à hauteur des besoins.

Crise dans les hôpi-

Des délais moyens d'attente pour un rendez-vous chez un spécialiste qui varient du simple au double selon la région ou la catégorie socioprofessionnelle du patient, des prises en charge médicales dont la qualité fluctue fortement d'un médecin à l'autre... L'étude publiée mardi 11 juin par la société de conseil et de technologies en santé *Medicine* présente une saisissante photographie des inégalités d'accès aux soins en France.

Pour objectiver les différentes formes prises par cette « *médecine à deux vitesses* », dénoncée par de nombreux Français lors du grand débat national qui s'est achevé fin avril, un sondage Harris interactive a été réalisé en février auprès d'un échantillon représentatif de 4000 Français. « *Les résultats sont à bien des égards disruptifs par rapport au discours ambiant, montrant une dégradation qui va bien au-delà des déserts médicaux* », assure Mathias Matallah, le président de *Medicine4i*.

La Drees, le service statistique du ministère de la santé, avait certes publié en octobre 2018 une importante enquête (21700 personnes interrogées) sur les délais d'attente moyens par spécialité médicale, distinguant même demandes urgentes et demandes non urgentes, mais celle-ci ne disait rien des écarts entre les régions ou du profil des patients. L'enquête publiée mardi vient donc compléter ces points aveugles.

Des régions à la traîne

Quatre régions sont « *particulièrement à la traîne* », avec des délais d'attente largement supérieurs à la moyenne nationale pour quasiment toutes les spécialités testées : Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie et Pays de la Loire, soit près d'un quart (22%) de la population adulte en France métropolitaine. « *Le Grand Ouest se désertifie progressivement en termes d'accès à la médecine spécialisée, et la Bretagne est une région particulièrement sinistrée*, souligne M. Matallah. *Et si on y ajoute une partie du Nord-Est où la situation n'est guère meilleure, on est probablement même plus près d'un Français sur trois.* »

S'appuyant sur des enquêtes réalisées ces dernières années auprès d'échantillons de 1000 personnes (*Jalma/Ifop*), le président de *Medicine4i* assure que, en moyenne, au niveau national, « *depuis 2012, la situation s'est dégradée partout sauf en ophtalmologie* ». Dans cette spécialité, les délais moyens sont passés de 104 jours en 2012, à 117 jours en 2017 et 101 jours en 2019. « *Les chiffres indiquent une amélioration, même si on reste au-delà de 100 jours et que un sondé sur quatre déclare toujours un délai supérieur à 180 jours* », relève-t-il.

Pour les autres spécialités, les délais continuent de s'allonger. En sept ans, le délai moyen pour obtenir un

rendez-vous chez un cardiologue est par exemple passé de 38 à 61 jours et de 33 à 47,5 jours chez un ORL. Dans une étude de la Drees publiée en 2014, les délais d'attente avaient été présentés comme le deuxième motif de renoncement aux soins, après les raisons financières.

Les ouvriers attendent plus

Les inégalités d'accès aux soins ne sont pas que géographiques, elles sont aussi sociales. Selon l'étude présentée mardi, les ouvriers consulteraient moins les médecins spécialistes que les cadres et professions libérales. Au cours des trois dernières années, seuls 16% des ouvriers ont consulté un cardiologue contre 24% des cadres, 52% ont consulté un ophtalmologue contre 75% des cadres.

Outre ces différences, les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous sont eux aussi différents. Les cadres attendraient en moyenne 17 jours de moins que les ouvriers pour obtenir un rendez-vous chez le cardiologue (53 contre 70) et 50 jours de moins pour un rendez-vous chez l'ophtalmologue (78 contre 128).

Des raisons culturelles, « *et notamment celle d'une bonne appropriation des stratégies à mettre en œuvre pour accéder aux soins* », expliqueraient ces différences.

Seuls 35% des ouvriers ont par exemple recours à des sites de prise de rendez-vous en ligne, contre 55% des cadres. Ces derniers se sentent également bien plus « *autorisés* » à échanger par mail ou par téléphone avec leurs médecins, en dehors des consultations.

Selon l'enquête, « *un quart des personnes interrogées se trouvent confrontées à une prise en charge médicale dégradée* », parce que employé ou ouvrier. La proportion d'ouvriers n'ayant pas eu de prise de tension lors de leur dernière consultation chez leur médecin traitant est par exemple le double de ce qui est constaté chez les cadres et professions libérales (24% contre 12%).

« Crainte de demander un examen »

Pour expliquer cette différence, les auteurs de l'étude formulent des hypothèses. « *Cela tient-il à une forme de réserve plus prononcée dans les milieux populaires devant la figure du médecin et à la crainte de demander un examen ? Ou les médecins eux-mêmes ont-ils tendance, même inconsciemment, à ne pas proposer à tous les patients les mêmes conditions de prise en charge de leur santé ?* »

L'enquête relève enfin qu'un Français sur quatre est confronté à une prise en charge « *bâclée* », la consultation chez le spécialiste durant moins de quinze minutes. Un Français sur trois ne reçoit par ailleurs aucune explication sur ses traitements ou leurs effets secondaires. ■ F.B.

"La République c'est le droit de tout homme, quelle que soit sa croyance religieuse, à avoir sa part de la souveraineté."

De Coluche / Le Syndicat - 1979

Un président, ça TRUMP énormément!

Par Andrée KOLAR

L'annonce du résultat de l'élection présidentielle en 2017 a suscité, dans l'esprit d'une bonne partie de l'électorat, un certain espoir : enfin un président jeune, fringant, qui s'exprime bien, ça change des messieurs de cinquante, soixante ans auxquels on était habitué. Au moins on allait voir du nouveau, surtout qu'il affirmait s'être débarrassé du vieux clivage droite-gauche. Tous les espoirs étaient permis (pour certains).

Et on a vu ! Plus de clivage droite-gauche, certes, mais pour mettre quoi à la place ? Une seule direction : suivre le parcours du fric. Oh ! Pas celui qu'aurait exigé une empreinte de justice sociale, mettant enfin les limites au seul droit qui n'en a jamais eu : le droit de propriété. Et orientant vers les bourses plates (pour les arrondir) des vrais producteurs, les salariés de tous ordres, manuels et intellectuels, ouvriers, chercheurs scientifiques, professeurs, la plus grande partie des richesses qu'ils ont créées. Non, trois fois non. Ce qu'il faut suivre, c'est le vieux chemin du fric indiqué par Guizot dès la première partie du 19^e siècle : **enrichissez-vous**. Comment ? En faisant travailler les autres, ceux qui, ne possédant rien, ne sont rien. Notre nouveau président s'est empressé de nous le dire, dans un discours adressé à toute la population. Et depuis, ça continue : privatisations

à tout va, ne respectant rien, pas même les services publics les plus anciens, comme La Poste. Il est vrai qu'un de ses prédécesseurs lui avait montré le chemin en tuant l'Imprimerie nationale, qui remonte officiellement à Richelieu mais que l'on peut en fait faire remonter à François 1^{er} ! Et aujourd'hui c'est un hôpital public dont on envisage la vente !

Dans le projet de loi de finances (CLF) pour 2020, tous les secteurs essentiels du pays y passent : réduction des budgets de la santé, de l'Éducation nationale, les bailleurs sociaux ont déjà vu se réduire leurs subventions, alors que la crise du logement est au moins aussi forte qu'en 1954, lors de l'appel de l'abbé Pierre. Quant au chômage, n'en parlons pas : les sociétés multinationales ferment, sans être le moins du monde gênées par le gouvernement, leurs sites français, même s'ils rapportent. Oui, ils rapportent, mais pas assez. Mieux vaut aller vers les pays dont les habitants sont plus dociles à surexploiter !

Que s'est-il donc passé ? Il s'est passé que dans notre société, où l'apparence compte plus que la réalité, ceux qui ont réellement voté Macron, c'est-à-dire pour lui-même et non pour faire barrage au Front national, ont oublié de se renseigner sur le parcours précédent du monsieur : savoir que, très jeune pour la place, il avait occupé un poste à responsabilité

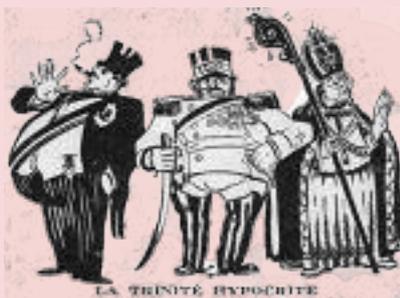
à la Banque Rotschild aurait dû susciter la méfiance. Or beaucoup on pensé que, comme il avait été ministre des Finances en France, il connaissait très bien, à la fois, les méthodes des grandes banques d'affaires et les pratiques des finances françaises, ce qui était vrai, mais ne signifiait pas, loin de là, qu'il emploierait lesdites connaissances à un partage plus juste de la richesse produite par le travail. Et depuis, nous avons pu constater que ledit partage s'est encore aggravé, en faveur des plus riches évidemment !

Qu'en sera-t-il s'il repasse ? Ne comptons surtout pas sur un « chemin de Damas » qui lui ouvrirait les yeux et le convertirait à une nouvelle politique. Le monsieur fait le jeu des grandes fortunes et ne demande qu'à continuer. Au corps électoral de jouer. Si antidémocratique que soit la constitution de 58, elle nous a laissé notre libre arbitre. Réfléchissons et servons-nous-en. Cela pourrait réserver une (bonne) surprise à l'ouverture des urnes. À condition toutefois que la publication des résultats soit sincère. N'oublions pas que nos « amis » états-uniens ont décidé à la fin de la Seconde Guerre mondiale qu'il fallait empêcher l'accès (même « légalement ») en France des membres d'un certain parti, lui aussi parfaitement légal, aux postes de décision. Ce qui suscite un certain nombre d'interrogations. **Enfin, qui vivra verra !**

LE SABRE ET LE GOUPILLON

Dans son article rendant compte des célébrations de la fête nationale à Mulhouse, le journal l'Alsace nous a informés que, après le défilé militaire et le discours de Madame la maire de Mulhouse, ont suivi « les prières pour la France cultes catholique, protestant, comme une entorse à la loi de et non les prières, aussi salutaires ensemble dans le respect des philosophiques de chacun.

Par ailleurs, cette singulière de prières religieuses donne un l'histoire... le sabre et le goupillon, et, comme le chantait Jean Ferrat, « on se sert aussi bien pour tondre le mouton... du sabre et du goupillon ».



» par les quatre représentants des israélite et musulman. Cela apparaît 1905 sur la laïcité. C'est cette loi soient-elles, qui permet le vivre-croyances religieuses ou philoso-

association d'un défilé militaire et étrange sentiment de déjà vu dans

Il nous a quittés



Robert Verleyen

C'est avec beaucoup d'émotion que nous venons d'apprendre le décès de Robert.

Il était un grand militant du Syndicat du Livre, toujours présent dans les combats pour la classe ouvrière.

Il a été Secrétaire Régional de la Section des retraités du Livre du Nord pendant des décennies et se voyant déjà affaibli, il m'a demandé de lui succéder.

Ce fut un grand honneur et c'est avec beaucoup de respect pour mon camarade que je vais continuer son militantisme passionné.

Il était aussi, au Conseil de notre Union fédérale de retraités et là aussi, il m'a demandé de prendre le relais. Je lui ai aussi succédé à l'Union syndicale des retraités du Nord.

Nous sommes tous bouleversés par sa disparition. Tu aurais pu vivre encore un peu mon Camarade disait Ferrat.

C'est un pan important de notre grande corporation du Livre, qui disparaît.

Robert, tu vas beaucoup nous manquer. Tu nous manques déjà.

Notre pensée va à ta famille, tes amis et camarades.

Nous continuerons ton combat pour le monde du travail et des retraités, sois en assuré.

AU REVOIR ROBERT.

Alain Rabin secrétaire de la Section du Livre des retraités métropole Nord.

